

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 57<sup>e</sup> SEANCE3<sup>e</sup> Séance du Mardi 16 Juin 1970.

## SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 2713).
2. — Rappel au règlement (p. 2714).  
Mme Vallant-Couturier.
3. — Opposition à un vote sans débat (p. 2714).
4. — Préparation du VI<sup>e</sup> Plan. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2714).  
Discussion générale (suite) : MM. Sourdille, Deniau, Delachanal, Bouchacourt, Roger, Falala, Commenay, Hunault, Rabreau, Marie, Paul Caillaud, Lucien Richard, de Poulpiquet, Chambon, Catalifaud, Mme Vallant-Couturier, MM. Dupont-Fauville, Narquin, Sallenave.  
Renvoi de la suite de la discussion.
5. — Dépôt d'un rapport (p. 2730).
6. — Ordre du jour (p. 2730).

**PRESIDENCE DE M. MAX LEJEUNE,**  
vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 26 juin inclus :

I — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement :

Ce soir, demain mercredi 17 juin, matin, après-midi, de 14 h 30 à 18 heures, et soir, à 21 heures, et jeudi 18 juin, de 14 heures à 18 heures :

Suite de la discussion du projet de loi sur les options du VI<sup>e</sup> Plan, étant entendu que seront inscrits, en tête de la séance du mercredi 17, à 14 h 30, le vote sans débat de trois conventions, et, à 21 heures, la deuxième lecture du projet sur l'Ecole polytechnique.

Lundi 22 juin, après-midi, à 15 heures, et soir, jusqu'à une heure du matin, et mardi 23 juin, matin :

Discussion de quatre projets de loi agricoles.

Ces quatre projets feront l'objet d'une discussion générale commune organisée sur une durée globale de 3 heures 30 pour les groupes.

Mardi 23 juin, après-midi et soir :

Eventuellement, ratification de deux projets sur les communautés européennes.

La discussion générale commune de ces deux textes sera organisée sur une durée de 3 heures 30 pour les groupes.

Projet ratifiant l'accord sur la Banque asiatique de développement ;

Une convention franco-suisse de double imposition ;  
Trois conventions sur le Rhin ;

Une convention sur l'Agence de coopération culturelle et technique, cet ordre du jour étant poursuivi jusqu'à son terme.

Mercredi 24 juin, après-midi et soir :

Deuxième lecture du projet sur le taux légal d'alcoolémie ;

Eventuellement, discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire ou en deuxième lecture, du projet de loi sur l'habitat insalubre ;

Trois projets de loi, adoptés par le Sénat, modifiant les rapports entre bailleurs et locataires ;

Deuxième lecture de la proposition de loi sur la rénovation urbaine ;

Deuxième lecture de la proposition de loi sur les agglomérations nouvelles.

Jeudi 25 juin, après-midi et soir :

Deuxième lecture du projet sur la garantie des libertés individuelles ;

Trois projets, adoptés par le Sénat, relatifs à l'organisation judiciaire et aux magistrats.

Vendredi 26 juin, après l'heure réservée aux questions d'actualité :

Eventuellement, navettes diverses.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents :

Vendredi 19 juin, après-midi :

Questions d'actualité :

De M. Fouchier, sur le personnel de certaines caisses mutuelles ;

De M. de Montesquiou ou, à défaut, de M. Dassié, sur la sauvegarde du milieu naturel ;

De M. Dupont-Fauville, sur la construction dans le Pas-de-Calais ;

De M. Caldaguès, sur le temple d'Angkor ;

De M. Berthelot, sur le relogement des habitants du bidonville de Saint-Denis ;

De M. Lagorce, sur les orages de grêle en Gironde ;

De M. Olivier Giscard d'Estaing, sur la destruction des bidonvilles ;

De M. Peyrefitte, sur la nationale 4 ;

De M. Fontaine, sur le prix du sucre à La Réunion.

Cinq questions orales sans débat :

Une à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, de M. Arthur Moulin (n<sup>o</sup> 5990), sur le contrôle médical de la sécurité sociale ;

Une à M. le Premier ministre (fonction publique), de M. Durieux (n° 9016), sur les suites à donner au rapport de la Cour des comptes ;

Une à M. le ministre de l'équipement et du logement (tourisme), de M. Virgile Barel (n° 11683), sur le tourisme social ;

Une à M. le ministre de l'agriculture, de M. de Poulpiquet (n° 9053), sur la protection du gibier ;

Une à M. le Premier ministre (jeunesse et sports), de M. Delorme (n° 9090), sur l'enseignement de la natation.

Une question orale avec débat, à M. le ministre de l'éducation nationale, de M. Claude Guichard (n° 12728), sur l'autonomie des universités

Le texte de ces questions sera annexé au compte rendu intégral des séances de ce jour.

— 2 —

### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à Mme Vaillant-Couturier, pour un rappel au règlement.

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Monsieur le président, je proteste contre le fait que le représentant de la majorité à la conférence des présidents ait refusé à M. Ballanger l'inscription, comme question d'actualité, d'une question de M. Feix sur les bruits qui circulent au sujet de l'augmentation de 16 p. 100 des tarifs de la R. A. T. P., augmentation qui pourrait intervenir au mois d'août prochain.

Il semble que ce refus de la majorité — comme celui du Gouvernement — prouve qu'effectivement la question est d'actualité. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** Madame, la décision d'inscrire à l'ordre du jour les questions d'actualité qui y figurent a été prise ce soir par la conférence des présidents, conformément au règlement, et nous ne pouvons y revenir.

**M. André Bettencourt,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. L'interprétation que vient de donner Mme Vaillant-Couturier me paraît être toute personnelle !

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Alors, démentez les bruits qui courent, monsieur le ministre !

— 3 —

### OPPOSITION A UN VOTE SANS DEBAT

**M. le président.** L'Assemblée a été informée le 4 juin d'une demande de vote sans débat de la proposition de loi de M. Bri-cout, tendant à adapter le corps des lieutenants de louveterie à l'économie moderne.

Mais une opposition déposée par le Gouvernement est parvenue à la présidence de l'Assemblée dans le délai prévu à l'article 104, alinéa 3, du règlement.

En conséquence, et conformément à l'article 104, alinéa 4, du règlement, le vote sans débat de cette proposition de loi ne peut être inscrit à l'ordre du jour.

— 4 —

### PREPARATION DU VI<sup>e</sup> PLAN

#### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan (n° 1184, 1203, 1231, 1236).

Cet après-midi, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Sourdille.

**M. Jacques Sourdille.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, cherchez dans les nombreux fascicules et rapports rela-

tifs au VI<sup>e</sup> Plan où et comment apparaît le visage de l'Europe, est-ce poursuivre un mirage ?

Certes, on peut se réjouir qu'à tout moment soit présent le souci de tenir compte d'un environnement international qui nous interdit de croire que nous sommes seuls au monde et qui, tout autant que nos limites financières, nous rappelle à une certaine modestie et à une volonté certaine.

Dès les premières pages, les perspectives relatives à la croissance économique sont en effet chiffrées nation par nation. Alors que l'esprit critique est, chez nous, Gaulois, si développé, il n'est pas mauvais de rappeler que nous tenons convenablement notre place dans cette compétition économique.

Mais, à côté des 6 ou 6,5 p. 100 de taux de croissance dont nous discutons, il est bon également de citer encore ceux qui sont attendus par les autres nations.

Le produit national brut devrait augmenter, à moyen terme, de 4,5 p. 100 en Allemagne et aux Pays-Bas, de 6 p. 100 en Italie, de 4,1 p. 100 en Belgique. Dans la Communauté économique européenne, il croîtra plus rapidement qu'au cours du V<sup>e</sup> Plan, plus vite qu'en Grande-Bretagne — 3 p. 100 — et à la même vitesse qu'aux Etats-Unis.

Dans les pays de l'Est, on espère atteindre un taux de croissance de 6,5 p. 100 en U. R. S. S. et de 5,5 p. 100 dans les républiques populaires.

Si le Japon envisage d'atteindre un taux de 10 p. 100, cela ne laisse pas déjà de lui poser des problèmes.

Quant au tiers monde, auquel la France, plus que d'autres nations, est attentive, comment, en raison de son augmentation démographique, pourra-t-il seul atteindre le taux de croissance de 6 p. 100 qui constitue pour lui un plancher ?

Cet environnement européen et international se retrouve encore dans l'énoncé des perspectives institutionnelles qui signalent que le début de ce Plan coïncide avec la fin de la période transitoire et avec la mise en place du marché commun agricole.

Si l'on reconnaît que l'expansion de nos partenaires et la nôtre passent par une plus grande interdépendance des économies, par un développement du commerce mondial et du mouvement des capitaux, est-ce de notre seule faute si de nombreuses questions restent sans réponse, notamment en ce qui concerne la coopération monétaire et politique, ainsi que l'élargissement de la Communauté, sans qu'en soient bouleversées les règles essentielles ?

Que ce soit dans les rangs des Européens visionnaires ou, au contraire, dans ceux des régionalistes à l'esprit un peu étroit, lorsqu'ils sont brusquement confrontés avec les réalités — au Gouvernement, au Parlement européen, dans les administrations, dans les syndicats ou au sein du patronat — les hommes responsables ou simplement réfléchis ne peuvent nier qu'en ce qui nous concerne, nous Français, la première affirmation à poser est celle du maintien de notre personnalité dans un monde de plus en plus solidaire.

Notre progrès économique et social, notre progrès scientifique, notre sécurité, en dernier ressort, exigent cette affirmation très simple, laquelle implique un effort et un soutien de nos entreprises nationales face aux grands ensembles transnationaux, et un souci attentif de notre démographie.

Une vision des avantages et des dangers de l'environnement européen, le VI<sup>e</sup> Plan l'exprime, mais où sont les choix ?

Nous prenons une conscience plus aiguë, plus concrète de l'Europe, dans le rapport sur l'aménagement du territoire.

Les différences de population de pays à pays ont beaucoup moins d'importance pour l'industrialisation que les ressources humaines ou financières de chacun de ces pays.

Ces populations, liées à leur territoire et à leur langue, émigrent peu et, même, se débarrassent rapidement de l'attrait des grandes villes, sachant qu'elles iront finalement habiter les « suburbs ».

Nous devons tenir compte de cette réalité, même si, peu à peu, s'impose la notion de dimension européenne. L'élargissement des marchés, le renforcement de la compétitivité des entreprises nous obligent donc bien à implanter sur tout le territoire le développement industriel.

Vous insistez, monsieur le ministre, sur le risque d'aggraver la concentration industrielle dans les régions déjà industrialisées, au détriment des zones périphériques du Marché commun, et vous proposez une politique correctrice afin de ne pas accentuer les disparités régionales.

Bravo, sans doute, s'il s'agit de Paris et de la Ruhr, mais encore faut-il pouvoir ce que l'on veut !

Vous soulignez les difficultés et la fragilité du développement industriel dans les zones de moyenne densité, l'importance de ce que le jargon appelle les « relations inter-industrielles » pour le succès des implantations nouvelles, et enfin l'intérêt d'un marché de consommation, local ou régional, autour de ces implantations industrielles.

On chante l'Ouest, le Sud-Ouest et le Sud pour l'implantation d'industries dynamiques ouvertes sur les marchés européens et américains. Mais on doit bien noter aussi les pressions qui s'exercent sur les zones frontalières...

**M. François Grussenmeyer.** Très bien !

**M. Jacques Sourdille.** ... la Lorraine concurrencée par la Sarre, l'Alsace qui, pour ne pas être trop dépendante de l'Allemagne, doit voir s'ouvrir des axes de pénétration à travers les Vosges, vers la Champagne et Paris.

C'est donc bien dans tout l'hexagone qu'il faut faire l'effort. Bravo, là encore ! Mais s'en donne-t-on tous les moyens ?

Le remarquable rapport de M. Lemaire comporte, sous le titre « Le défi allemand », une singulière leçon.

Pour une population de 20 p. 100 plus importante, les travailleurs de l'industrie sont, en Allemagne, presque deux fois plus nombreux. Leur productivité est plutôt inférieure à celle des Français, dont le salaire horaire est pourtant légèrement plus bas.

Cependant, notre compétitivité industrielle est moins bonne parce que nos frais généraux, nos prélèvements obligatoires sont plus forts et reposent sur une base industrielle plus faible.

Nos agriculteurs rapportent en dollars, par personne active, nettement plus que les agriculteurs allemands, mais ils sont bien loin encore d'atteindre le niveau de ressources suffisant pour une agriculture viable.

En revanche, nos emplois tertiaires sont trop nombreux pour notre base industrielle, les plus nombreux de toute l'Europe des Six.

Tout cela se traduit par un déséquilibre par rapport à nos voisins, qui donne à la République fédérale d'Allemagne, dans le domaine des biens manufacturés, une balance commerciale cinq fois plus favorable que ne l'est celle de la France.

Votre choix de l'industrialisation prioritaire est donc bon.

Pour attirer vers l'industrie les populations actives, et d'abord les jeunes, formons-les correctement, payons-les plus convenablement, laissons-les plus près de leur cadre habituel de vie, c'est-à-dire en leur assurant des conditions meilleures que celles qu'on leur offre dans les banlieues ou dans les villes nouvelles de la « couronne » parisienne.

On a cité l'exemple de l'industrialisation récente de l'Etat de Bade-Wurtemberg. Naguère agricole, cet Etat compte aujourd'hui 37 p. 100 d'actifs industriels ; 50 p. 100 de ses communes ont vu s'implanter des usines nouvelles, et rarement de grande taille, puisque 1 p. 100 seulement d'entre elles comptent plus de mille salariés.

Si l'on faiblit sur les restrictions à apporter aux cités géantes, on précipitera les jeunes ruraux vers les emplois tertiaires, faute d'essaimer ces industries moyennes dans des villes moyennes qui font la force de beaucoup de nos voisins européens.

Monsieur le ministre, que peut dire de ce VI<sup>e</sup> Plan français le parlementaire européen qui y cherche en pointillé le visage de l'Europe ?

Beaucoup de bien, d'abord. Car, parmi les « monstres froids », personne d'autre que nous-mêmes ne prendra en charge nos intérêts. C'est dire combien l'Europe des rêves conduirait aux déceptions.

Sur le champ clos des discussions réelles de mise en œuvre, nous savons — les membres du Gouvernement, au long des nuits de Bruxelles, et nous, parlementaires, dans les capitales errantes, de Strasbourg à Luxembourg — combien sont vivants et forts, et souvent justes, les intérêts nationaux qui s'opposent.

Nous prenons au sérieux, mais pas au tragique, ce défi industriel allemand. Nous mesurons aussi l'instabilité fondamentale qui frappe ce pays coupé en deux, nous suivons avec une égale lucidité ses efforts diplomatiques d'apaisement et ses recherches scientifiques, militaires, atomiques. Nous apprécions les propositions qui sont faites vers l'approfondissement de l'Europe des Six, vers l'association avec la Grande-Bretagne, vers la coopération avec l'Europe de l'Est, vers l'implantation contrôlée d'industries américaines.

Le VI<sup>e</sup> Plan fera de nous un partenaire solide et respectable. Il n'est pas un repliement sur soi.

Monsieur le ministre, vous n'attendez certainement pas de moi que des compliments fades.

N'est-il pas curieux de constater que vos projets les plus techniques ignorent l'existence d'un plan chez nos voisins ? N'est-il pas curieux aussi de ne pas savoir ce qui se trame en ce moment même en matière de plan européen de développement ? Evoquerai-je, à titre d'exemple, la canalisation de la Meuse, les autoroutes en Wallonie ?

Ce VI<sup>e</sup> Plan est ambitieux. Mais est-il tout à fait réaliste en promettant tellement à chacun ? N'y a-t-il pas saupoudrage ? La carte démographique et industrielle annexée au Plan est singulièrement évocatrice en montrant les grands pôles européens : la Ruhr, les Flandres, la Lorraine, Paris.

On peut affirmer la nécessité d'industrialiser tout le territoire, mais il faut en mesurer le coût. Dégager Paris vers le Havre et la Normandie ? J'y acquiesce et vous aussi ! Dégager Paris vers les villes nouvelles de la proche banlieue ? Je suis plus réticent, car que restera-t-il pour les autres coins de France ? Et l'Est de Paris, monsieur le ministre ? Et la moitié Est de la France ? Ce n'est pas seulement à 50 kilomètres de Paris que des implantations doivent être faites. Oublie-t-on les réussites de Reims, de Châlons et de Troyes ? Oublie-t-on, pour un pays qui doit mesurer ses moyens, les avantages et l'économie qu'apportent des situations géographiques privilégiées entre les grands pôles industriels : d'une part, Paris, et, d'autre part, Anvers, Cologne et la Ruhr et le Rhin ?

Si j'avais vu une seule fois apparaître dans les options générales du VI<sup>e</sup> Plan le nom des Ardennes, je n'aurais pas rappelé la leçon des temps anciens de l'Europe, avec son couloir commerçant et civilisateur de Paris vers Cologne par Reims, Sedan et la Wallonie.

On parle du Nord, de l'Est, mais on ne parle jamais du Nord-Est qu'on a trop freiné depuis 1870.

Ce n'est qu'un exemple valable pour toutes nos régions frontalières. L'économie des moyens, la création pas à pas de l'Europe des réalités imposent de ne pas ignorer les propositions d'implantations industrielles des voisins, ni leurs propositions d'extension de canaux ou d'autoroutes.

Les temps ont changé, non pas les menaces, car qui peut dire que la paix européenne est assurée ?

Mais, du moins, tirons profit, pour ce VI<sup>e</sup> Plan, de la naissance perceptible du sentiment européen. Souvenons-nous qu'en France deux millions et demi de citoyens de quarante-cinq à soixante ans ont physiquement connu l'Allemagne et sont un gage de compréhension et de sagesse face à une jeunesse qui réclame un peu d'air.

Ports de la cohésion nationale malgré les grognements de chacun, jouant de tous les éléments de la concertation internationale, vigilants mais entreprenants, faisons un pas de plus vers l'Europe, toute l'Europe et d'abord vers nos voisins. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Xavier Deniau.

**M. Xavier Deniau.** Dans ce débat sur le Plan, je ne reprendrai pas des considérations d'ensemble dont l'exposé me paraîtrait devoir dépasser la limite du temps qui m'est imparti.

Je m'en tiendrai donc à quelques remarques d'ordre général et je développerai un point particulier qui est le sort fait à l'agriculture dans ce VI<sup>e</sup> Plan.

M. le rapporteur général, dans son exposé oral, nous a dit qu'il laissait à d'autres plus compétents que lui le soin de parler de l'agriculture. Je regrette que sa compétence, bien connue au contraire, en matière agricole ne se soit pas exercée à cette occasion. Mais je vais essayer de remplir ce vide dans la mesure du possible.

Commençons par quelques remarques d'ordre général.

Le rapport sur les options du Plan prévoit d'importants transferts sociaux et d'importants équipements collectifs. J'aurais souhaité qu'il distinguât de façon plus précise, plus nette, son option en faveur de l'entreprise privée dans tous les domaines, c'est-à-dire que le Gouvernement, en nous présentant ce projet de loi, rappelât qu'il entend parvenir aux fins qui sont décrites dans le Plan, par la voie de la libre entreprise, par la voie de la concurrence dans une économie de marchés et non pas par des voies de socialisation ou par un mouvement général des affaires, des services, des administrations vers un dirigisme toujours plus accentué.

Nous avons quelquefois le sentiment, monsieur le ministre, qu'ayant été élus pour établir ou maintenir cette économie libérale, cet état d'esprit favorable à la libre entreprise, nous

nous trouvons en présence de propositions dirigistes, socialistes, qui tendent à donner aux activités nationales un caractère toujours plus collectif.

Je souhaite monsieur le ministre, que lorsque vous nous répondrez, vous nous affirmiez l'entière volonté du Gouvernement de ne pas procéder ainsi que je le crains et de s'opposer aux poussées constantes vers ce dirigisme dans tous les domaines, par les administrations, par les sociétés d'Etat, selon des volontés péremptoires et non pas des décisions prises après discussion.

Je dirai également quelques mots de la situation démographique vue dans l'optique de ce Plan. Les auteurs du rapport ont traité ce sujet. Ils ne l'ont pas mal traité; mais j'estime que ce problème aurait dû être placé parmi les toutes premières préoccupations du Gouvernement et du Parlement.

Après avoir connu une période de décadence avant la guerre, puis une remontée après la guerre — à laquelle j'ai participé dans la mesure de mes moyens — la situation démographique française connaît maintenant une descente qui devient inquiétante.

Dans un tel domaine, des incitations d'ordre budgétaire ou financier ne sont pas suffisantes; mais elles sont utiles. Souvenons-nous qu'à l'heure actuelle, un huitième des enfants qui naissent en France sont des enfants d'étrangers et que la fécondité nationale diminue chaque année.

Je ne crois pas qu'il faille pénaliser ceux qui, possédant des revenus mieux assurés ou plus importants que d'autres, ont une famille nombreuse. Je me fais à l'écho des soucis notamment des cadres qui craignent la suppression du quotient familial, l'intégration des allocations familiales dans les revenus et qui, d'une manière générale, s'inquiètent à l'idée que l'importance de la famille, à partir d'un certain niveau de revenus, pourrait être, non pas certes pénalisée, mais considérée aux yeux du Gouvernement comme n'entrant pas en compte dans la détermination de la contribution de chacun, ou, du moins, comme n'entrant en compte que pour une part très atténuée, ce qui serait une grave erreur.

Il est certain que les enfants des familles nombreuses appartenant aux cadres sont en général à la fois voulus et élevés avec des moyens qui ne sont pas ménagés par leurs parents. Il ne serait pas bon que la nation refuse d'accorder un intérêt spécial à ce type particulièrement solide de familles nombreuses.

Si l'allocation de salaire unique ne s'impose vraiment que dans des foyers modestes, notre politique fiscale et financière ne doit par cependant nuire à la démographie d'une catégorie sociale dans laquelle la natalité est encore satisfaisante.

Je dirai également quelques mots du regroupement communal. Les quelques indications qui figurent à ce sujet dans les options du Plan ne sont pas très précises. La tendance au regroupement est tout à fait nécessaire, s'agissant de grosses agglomérations pour lesquelles on s'explique mal les différences artificielles qui ne se manifestent même pas par une solution de continuité dans le peuplement urbain.

Tous les députés de circonscriptions de campagne savent que les communes rurales représentent des ensembles de familles, des entités naturelles qui datent de fort longtemps, des Gaulois et même d'avant, et correspondent en général à une particulière tenue géographique et à une certaine vie du sol originale. Le regroupement de communes devra respecter ces entités et unités naturelles des communes, quitte à établir, à un échelon plus vaste, celui du canton par exemple, des syndicats obligatoires à vocation multiple alors qu'actuellement ces syndicats ne sont que facultatifs.

Je voudrais m'étendre un peu plus longuement, monsieur le ministre, sur les questions agricoles. Le rapport qui nous est présenté n'est pas muet en matière agricole, mais les nombreuses indications qu'il renferme sont curieusement dispersées. Nous trouvons sous des rubriques différentes des indications concernant la politique agricole que le Gouvernement entend mener dans les prochains années. Je vais tenter de regrouper les idées contenues dans ce rapport et de les discuter brièvement.

Ces indications sont dans l'ensemble bonnes. On ne peut donc d'une manière générale que se féliciter des options agricoles du VI<sup>e</sup> Plan. Nous y trouvons — c'est une surprise pour moi et pour quelques autres de mes collègues sans doute — un grand nombre d'idées que nous avons souvent rappelées à cette tribune et proposées au Gouvernement comme lignes d'action et que bien rarement nous avons vu passer dans les faits.

Il est curieux que ce Plan prévoie une politique agricole, dont on parle depuis de nombreuses années, politique sur laquelle

un grand nombre de bons esprits se sont retrouvés, mais qui est restée inappliquée.

Nous pouvons aussi nous étonner de certains silences. Par exemple, il n'y a pas de modèle propre à notre agriculture; s'il est des systèmes de référence pour notre industrie, nous ne voyons pas avec précision dans ces options du Plan quel type d'agriculture le Gouvernement souhaite voir s'installer.

Cette notion de modèle, chère à M. Edgar Faure et aux planificateurs d'une manière générale, n'est pas reprise. Nous ne savons pas, par exemple, quel est le pourcentage d'agriculteurs que le Gouvernement juge souhaitable en France. Est-ce un faible pourcentage comme aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, un pourcentage plus élevé comme en Allemagne ou en Hollande ou plus élevé encore comme en Italie, ou le pourcentage qui est le nôtre actuellement? Est-ce un pourcentage extrêmement faible? Nous ne le savons pas.

Les seules indications sont purement historiques et descriptives: l'on nous dit que le pourcentage des agriculteurs est passé depuis tant d'années de tel chiffre à tel chiffre, mais on ne nous dit pas quel pourcentage est jugé souhaitable pour l'équilibre national et non seulement l'équilibre économique, mais aussi l'équilibre social.

Si vous pouviez donner cette précision par la suite, monsieur le ministre, nous vous en serions reconnaissants.

En effet, c'est de ce pourcentage d'agriculteurs que découlent un grand nombre de choix. Par exemple, le rapport indique fort bien, dans ses idées générales, qu'il ne faut pas tenir compte des seuls problèmes économiques pour définir la politique agricole de la France. Il y est écrit:

« Le progrès doit trouver ses limites dans les bouleversements qu'il entraîne dans la vie des hommes et dont il est vain de croire qu'il puisse être imposé au nom des seules nécessités économiques et des perspectives de l'avenir. »

Il est écrit également:

« Une politique de compétition par les prix qui condamnerait un grand nombre d'agriculteurs à une disparition rapide est socialement inacceptable » car on ne peut pas se fonder uniquement sur des critères économiques.

Cela est parfaitement exact et il est bon que cela soit dit, mais cela ne correspond pas à la définition qui avait été donnée ces dernières années, et surtout ces derniers temps, de la politique agricole, dont on avait l'impression qu'elle était imposée par les seuls motifs d'une économie politique plus ou moins bien comprise.

On lit aussi à la page 166:

« De plus la généralisation d'une évolution qui ferait de l'exploitation agricole une entreprise dont la mise en valeur nécessiterait une main-d'œuvre nombreuse ou qui placerait l'exploitation sous le contrôle étroit des secteurs d'amont et d'aval... » — financiers et commerciaux j'imagine — « ...devra être évité. »

Cela est d'ailleurs répété de façon précise par la suite. Dans un autre chapitre du texte on lit:

« En ce qui concerne le type et la taille des exploitations, la commission de l'agriculture a pris position en faveur d'unités qui maintiennent au producteur la possibilité d'exercer sa responsabilité entière et évitent le recours à une main-d'œuvre salariée nombreuse. »

Saluons ce refus d'une prolétarianisation de l'agriculture contre laquelle nous nous élevons constamment, et qui contredit les affirmations des technocrates européens selon lesquelles il faudrait réduire à 300.000 pour l'Europe le nombre des entreprises, ce nombre étant celui, nous dit-on, des seules entreprises viables. A partir du moment où l'on parle d'une main-d'œuvre salariée nombreuse, il s'agit d'entreprises familiales agricoles, tout au moins je le suppose, car cela n'est pas précisé.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je crois qu'il serait utile de préciser le modèle d'agriculture que l'on veut établir en France.

Il y a un autre silence, notamment quant au rôle de l'agriculture dans l'équilibre entre les villes et les campagnes. On note quelques indications sur l'environnement, mais elles sont faibles, peu marquées. Il est certain que c'est grâce au maintien d'une agriculture familiale dispersée sur l'ensemble du territoire national, dans les bourgs et dans nos villages, que nous n'habitons pas un désert dans lequel seraient implantées un certain nombre de communautés urbaines. Cette volonté de maintien de l'équilibre entre les villes et les campagnes aurait pu être indiqué de façon plus nette.

Par ailleurs — et je m'en réjouis — un certain nombre de critiques ou d'indications vont tout à fait dans le sens souhaitable, mais non pas dans le sens de la politique suivie jusqu'à présent.

Par exemple, il est dit de façon très vigoureuse — et je m'en félicite puisque je le répète lors de tous les débats agricoles depuis un certain nombre d'années — que la politique actuelle de soutien aux produits est peu satisfaisante.

Cette indication revient à plusieurs reprises dans le texte. Il est dit par exemple :

« Enfin, la politique d'aide au produit présente un caractère social discutable. Une part des dépenses de soutien va aux transformateurs, transporteurs, négociants, et non aux producteurs. Parmi ceux-ci, les plus gros sont les plus avantageés. »

Il est également indiqué dans le même ordre d'idées :

« Le système de soutien des prix agricoles, dans une structure de prix qui ne correspond pas aux besoins du marché, est la cause essentielle de la mauvaise orientation de la production. Un tel système, de plus en plus coûteux et de moins en moins efficace, puisqu'il accroît les productions excédentaires et pèse sur la demande, a aussi pour résultat de transformer, au profit presque exclusif d'un minorité d'agriculteurs, des gains de productivité agricole en charge pour la collectivité. »

Je n'ai jamais aussi bien exprimé cette idée moi-même.

Je souhaite que le Gouvernement se souvienne effectivement du texte qu'il nous présente aujourd'hui pour substituer à sa politique d'aide au produit, une politique d'aide directe aux personnes d'une part, et une politique plus sociale à l'égard des agriculteurs défavorisés, d'autre part.

Le rapport relatif aux options du Plan indique aussi qu'il faut passer à une politique de régionalisation, s'assurer de la maîtrise des productions et de leur orientation, prévoir une sélectivité des aides sociales, qui ne sera obtenue non par une aide aux revenus, mais par une aide hors revenus.

Cela n'a pas toujours été réalisé. Nous attendons la régionalisation des aides et la sélectivité des facilités fiscales accordées aux agriculteurs. Chacun sait que, dans ce domaine, on n'a pas encore fait le premier pas et qu'il n'a pas non plus été question jusqu'à présent d'aides directes aux personnes en remplacement des aides aux produits.

Je veux aussi, monsieur le ministre, faire observer que l'Europe est dans une position assez discrète dans ce texte. L'on ne sait pas très bien s'il s'agira d'une Europe des six dotée du système agricole que nous avons eu le plus grand mal à mettre en place, ou d'une Europe à dix, assortie d'un système agricole sur lequel nous ne pouvons encore rien dire, sinon que nous le verrions arriver avec regret.

Il n'est pas dit non plus quel est le type de politique agricole que nous entendons préconiser sur le plan européen. Il y a quelques jours, monsieur le ministre, j'avais demandé, en tant que président du groupe d'études sur la promotion des exploitations agricoles familiales, où je siège avec quarante de mes collègues, qu'un débat ait lieu rapidement à l'Assemblée nationale sur la politique agricole que le Gouvernement entend défendre à l'échelon européen. La France représente la moitié de l'Europe agricole et il est normal que nous défendions un certain nombre d'orientations à cet échelon. Nous n'avons pu obtenir ce débat, M. le ministre de l'agriculture, je le suppose, étant trop occupé. Or, il est bien certain qu'il y a là un élément capital des orientations de l'agriculture dans les prochaines années.

En ce qui concerne la politique agricole que nous soutenons à Bruxelles, nous avons jusqu'à présent défendu, souvent avec succès — et je m'en réjouis — des politiques sectorielles sur tel ou tel produit.

Mais nous ne connaissons pas la philosophie générale de cette politique agricole. Nous laissons le soin à M. Mansholt de parler pour l'Europe, dans des conditions souvent bien regrettables et qui ne correspondent nullement à ce que nous pouvons souhaiter pour la France.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Deniau.

**M. Xavier Deniau.** Je conclus, monsieur le président.

Reste un autre problème agricole qui n'a pas été abordé : l'influence du droit d'établissement européen sur notre agriculture dans les prochaines années.

En France, les terres agricoles sont les moins chères d'Europe et la population agricole y est la moins dense dans cer-

taines régions. L'application du droit d'établissement va certainement provoquer un choc, qu'il ne faut pas minimiser, dans notre vie rurale comme dans notre vie nationale.

Sur ce point, je n'ai vu aucune indication dans le texte qui nous a été distribué.

En conclusion, il s'agit, pour ces options du VI<sup>e</sup> Plan, d'un texte intéressant, traçant prudemment certaines orientations, quelquefois contradictoires d'ailleurs, ou ne choisissant pas vraiment entre les différentes solutions. Je souhaite néanmoins que les vérités qu'il rappelle au Gouvernement soient prises en considération et orientent notre politique agricole dans les prochaines années. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Delachenal.

**M. Jean Delachenal.** Monsieur le ministre, ce sont des problèmes du tourisme que je voudrais vous entretenir.

A la lecture du rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, je me suis aperçu, d'emblée, que la rubrique consacrée au tourisme n'occupait qu'une page et demie dans un volume de 240 pages, ce qui est peu, et j'y ai relevé ce qui suit :

« Les efforts devront donc porter davantage sur la transformation d'un ensemble de professions et sur l'adaptation de l'activité touristique aux conditions nouvelles du marché que sur le seul accroissement des installations. »

En bon français, cela veut dire : « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Pourtant, s'il est effectivement indispensable que les activités touristiques se modernisent et qu'elles consentent elles-mêmes un effort dans ce sens, il ne faut pas oublier que le tourisme constitue une richesse nationale trop souvent inexploitée, qu'il intéresse 24 millions de Français, qu'il enregistre un chiffre d'affaires de près de 20 milliards de francs, qu'il occupe une main-d'œuvre de 600.000 personnes et qu'il est en progression constante.

C'est dire tout l'intérêt qu'il présente sur le plan national pour la défense de la monnaie car il permet aux étrangers venus apprécier le charme de notre pays de nous apporter des devises qui pour nous sont rares ; il permet aussi aux Français, dans la mesure où les équipements touristiques se développent, de rester sur le territoire national plutôt que de se rendre à l'étranger.

Une politique d'aménagement touristique du territoire s'impose donc. C'est la seule chance qui reste aux régions où les industries ne peuvent s'implanter et ne sont d'ailleurs pas souhaitables, où l'agriculture n'est pas rentable et où le commerce est insuffisant. C'est dire la nécessité de mettre en valeur nos richesses naturelles que représentent les lacs, les montagnes, les côtes ou l'intérieur du pays et de favoriser la création d'emplois nouveaux.

Pourquoi le VI<sup>e</sup> Plan doit-il encourager le développement de nos richesses touristiques ? Pourquoi ces équipements ? Parce que la réduction de la durée du travail laissera du temps pour les loisirs. Parce que les moyens de communication modernes permettront de voyager plus rapidement. Parce que, enfin et surtout, il est indispensable, dans le monde si pénible où nous vivons, que les Français puissent se livrer à la détente et aux loisirs indispensables.

Quelles doivent être les formes du tourisme dans le cadre du VI<sup>e</sup> Plan ? Ce sera d'abord un tourisme de masse, avec les clubs, les campings, les maisons familiales, souvent plus confortables que certains hôtels. Ce sera aussi un tourisme scolaire, avec les classes de neige ; un tourisme d'affaires, avec les congrès et les séminaires, comme on dit maintenant ; enfin un tourisme international qui permettra aux étrangers d'apprécier les œuvres d'art et les monuments de notre pays, ainsi que les sites que mettent si bien en valeur nos stations hivernales ou estivales.

Il est donc nécessaire d'accroître les efforts, s'agissant par exemple de la clientèle des skieurs, dont le Plan prévoit qu'elle augmentera de 10 p. 100 environ par an. C'est dire la nécessité d'aménager des champs de neige, de même que les lacs non encore équipés.

Quels sont les moyens propres à développer le tourisme ? Vous indiquez dans votre rapport — et nous vous en remercions — que l'Etat doit intervenir pour améliorer les infrastructures. Cela est en effet fondamental. Mais ce mot d'infrastructures doit être pris dans son acception la plus large, et comprendre notamment l'équipement sanitaire, spécialement la lutte contre la pollution des côtes et des lacs, si préjudiciable au tourisme. Un effort prioritaire est indispensable dans ce domaine.

L'équipement routier doit être également développé car il n'est pas possible de faire du tourisme en France si l'on ne peut pas se rendre facilement, par la route, dans nos stations et devant nos sites. Malheureusement, notre équipement en routes touristiques est terriblement en retard. L'aménagement et l'entretien des voies d'accès aux stations de sports d'hiver sont généralement pris en charge par les collectivités locales, faute de l'être par l'Etat. Mais cette situation devrait être inversée, car c'est en définitive l'Etat qui est le bénéficiaire principal du tourisme par le truchement de la fiscalité.

Sans doute les collectivités locales doivent-elles apporter leur contribution à cet équipement, et déjà, en maint endroit, ce sont elles qui jouent le rôle de promoteur. Encore faut-il qu'elles en aient les moyens, et il faut déplorer à cet égard que les réformes fiscales aient réduit dans de si fortes proportions leurs ressources, spécialement celles que leur procurait la taxe locale.

L'appoint des capitaux privés devrait également être recherché. Il est par conséquent souhaitable d'intéresser les promoteurs privés au développement de nos stations, en leur accordant de plus larges facilités. Il est normal qu'ils viennent prendre le relais des collectivités locales. Certes ils courront des risques avant de tirer des profits; encore faut-il leur donner la possibilité d'investir, et ce devrait être un des moyens offerts par le VI<sup>e</sup> Plan.

Je voudrais enfin parler de ce qui, dans la rubrique du tourisme, figure sous l'appellation de thermalisme touristique. J'avoue, monsieur le ministre, que je n'ai pas très bien compris ce qu'on entend par là. Le thermalisme, à mon avis, n'a rien à voir avec le tourisme. Il s'agit d'une thérapeutique, faite pour soigner des malades dont il faut soulager la douleur, et de rien de plus.

Bien entendu, il y a diverses formes de thermalisme, mais je crois qu'il est très grave de les assimiler au tourisme. Cela nuit au thermalisme, les cures thermales n'étant pas des cures touristiques.

Il convient donc de développer le thermalisme, qui a une fonction sociale. Déjà, au cours du V<sup>e</sup> Plan, un effort important a été consenti par le Gouvernement et j'en porte témoignage pour Aix-les-Bains. Mais il est souhaitable que cet effort soit poursuivi afin de permettre justement à ceux qui ont des ressources modestes de pouvoir se soigner et guérir.

Il convient aussi de poursuivre l'action dans le secteur du thermalisme international et même de l'accentuer. En effet, une certaine clientèle internationale quitte actuellement notre pays pour se rendre à l'étranger, où un effort important a été accompli dans ce domaine. Essayons donc de garder cette clientèle ou même de faire revenir dans notre pays celle qui est partie.

Telles sont les observations que je voulais présenter, simples déclarations d'intention d'ailleurs, puisqu'il ne s'agit aujourd'hui que de déclarations d'intention, ainsi que M. le Premier ministre nous l'a demandé, mais dont le Gouvernement tiendra compte.

J'espère avoir ainsi apporté ma contribution à l'effort que nous entreprenons tous afin que notre pays puisse poursuivre son expansion.

Je souhaite que le Gouvernement réussisse dans le domaine touristique, car notre pays en sera finalement le bénéficiaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Bouchacourt.

**M. Jacques Bouchacourt.** Monsieur le ministre, succédant dans ce débat à quarante-cinq orateurs, je m'efforcerais d'éviter les redites, d'autant que j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer assez largement en commission et que vous avez bien accueilli plusieurs de mes observations.

Je me bornerai donc à souligner que le succès du VI<sup>e</sup> Plan dépendra pour une large part de deux conditions essentielles: d'abord, une participation active à sa réalisation des organisations socio-professionnelles, qui devraient être plus représentatives et plus professionnelles; ensuite, le maintien d'une étroite synchronisation dans la mise en œuvre des deux options fondamentales qui, à juste titre, ont été retenues, le développement industriel et la solidarité sociale.

Ayant eu l'honneur de participer naguère aux travaux du Conseil économique et social, j'ai apprécié une fois de plus la qualité et l'objectivité traditionnelles de ses observations. Pour tous ceux qui ont lu attentivement le rapport et l'excellent avis de cette assemblée, il est difficile d'expliquer que cet avis n'ait recueilli l'adhésion d'aucune des organisations syndicales qui ont été pourtant étroitement associées à son élaboration.

Sans doute, par principe et par habitude, ces organisations répugnent, en France, à tout ce qui pourrait ressembler à un engagement. Ce qui est plus inquiétant, c'est le caractère systématique que revêt souvent leur opposition. Si certains syndicats, pour des raisons politiques, devaient maintenir une telle opposition systématique à l'effort de développement industriel qui doit accompagner et soutenir les mutations indispensables dans les secteurs également vitaux de notre agriculture et de notre appareil commercial, si les dirigeants de ces syndicats ne prenaient pas davantage conscience de leur responsabilité économique, si les grèves, à tout propos, et parfois hors de propos — celles des services publics notamment — devaient se multiplier et paralyser la production et l'activité économique du pays, si l'absurde course des salaires et des prix devait se poursuivre au rythme que nous connaissons, alors, mes chers collègues, nous pourrions bien dissiper sur les options du VI<sup>e</sup> Plan, mais nous devrions dès lors perdre toute illusion quant aux chances de succès de ce Plan.

L'échec, ce serait l'effondrement monétaire et économique, dont les premières victimes seraient les catégories les moins favorisées. Dans la dure compétition internationale, non seulement européenne mais mondiale, que nous devons soutenir, le Plan dépasse largement nos petites querelles internes: il engage l'avenir français. Chacun doit le comprendre et assumer clairement ses responsabilités.

On oublie parfois que l'insuffisance de notre compétitivité globale réside peut-être autant dans l'anarchie de nos structures syndicales que dans l'inadaptation de nos structures industrielles. Il est aberrant de constater, par exemple, l'existence de dix-sept syndicats à la régie autonome des transports parisiens. Les Parisiens ont trop souvent l'occasion d'apprécier les résultats de cette incohérence, qui ne contribue pas, hélas! à renforcer le prestige du syndicalisme dans l'opinion.

C'est avec raison que les travailleurs français, dont il est regrettable que moins de 20 p. 100 au total cotisent à un syndicat, réclament l'unité syndicale et attendent de leurs mandataires une défense efficace et réaliste de leurs intérêts professionnels, mais au-delà des idéologies. De plus en plus nombreux ils comprennent qu'ils ont tout à perdre des surenchères démagogiques et des troubles sociaux.

L'établissement en France d'un syndicalisme représentatif, puissant et responsable, à l'instar de celui qui existe dans toutes les grandes démocraties modernes, implique que soient enfin dépolitisés les problèmes de notre développement économique et le dialogue social.

L'Etat pourrait et devrait favoriser cette évolution nécessaire, notamment en encourageant une formation économique plus poussée des cadres syndicaux, mais aussi par une information beaucoup plus large du public dans ce domaine.

La mensualisation, l'actionariat ouvrier approuvé chez Renault par 61 p. 100 des travailleurs, l'intéressement, la récente création par plusieurs syndicats d'Inter-Expansion, organisme de gestion des parts d'intéressement des salariés, et les contrats de progrès ne peuvent que contribuer à cette ouverture indispensable du salariat au pragmatisme économique. Cette politique concrète devra être activement développée.

La solidarité, option prioritaire du VI<sup>e</sup> Plan, doit jouer essentiellement à l'égard du troisième âge ou des handicapés. Mais elle doit aussi s'affirmer entre tous ceux — collectivités publiques, syndicats et organismes professionnels — qui détiennent un pouvoir économique.

Plusieurs orateurs ont insisté déjà sur la nécessité de développer et de valoriser la formation technique et professionnelle à tous les échelons, en vue d'une meilleure adaptation à l'évolution de la production. J'ajoute que, dans les divers secteurs d'activité, les possibilités de débouché à moyen terme doivent être mieux définies et plus systématiquement diffusées.

S'il apparaît évident qu'en France, aujourd'hui, la promotion individuelle et collective dépend de notre industrie, réciproquement l'industrialisation suppose une politique sociale qui crée les conditions favorables aux mutations nécessaires. A cet égard, le Gouvernement devra veiller à une harmonisation constante entre le développement industriel et la solidarité sociale. Il paraît en particulier indispensable d'assurer aux salaires directs une progression au moins égale à celle des transferts sociaux.

Une progression relativement plus importante des salaires dans le secteur secondaire doit contribuer à rendre plus attractifs les emplois de ce secteur.

Les diverses discussions des options du VI<sup>e</sup> Plan auront permis à l'opinion de mieux saisir le fait que ce sont d'abord les salariés qui paient les dépenses sociales, puisqu'ils n'en perçoivent pas le montant sous forme de salaire.

Puisse cette prise de conscience dissuader les Français d'adopter une certaine mentalité d'assistés et inciter les pouvoirs publics à réformer une certaine médecine spécialisée dans la distribution des congés de maladie et des certificats d'invalidité, et à limiter aussi certains profits abusifs de la pharmacie aux frais de la collectivité !

Un groupe de travail du Plan a pu établir que si le coût moyen annuel du remboursement par personne protégée était le même, en France que dans celui des pays de la Communauté économique européenne où il est le plus élevé, c'est-à-dire l'Italie, — 320 francs au lieu de 440 francs — le déséquilibre prévisible, de la sécurité sociale en 1970 — 30 milliards de francs — disparaîtrait complètement et, même, ferait place à un certain excédent.

Après ces observations de caractère général, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous rappeler un problème qui intéresse plus particulièrement mon département de la Nièvre : celui du rattachement de ce département à la zone d'étude et des secteurs d'appui du Bassin parisien, au même titre que ses voisins, le Cher et l'Yonne, ou que d'autres départements plus éloignés de Paris, la Manche et les Ardennes.

A plusieurs reprises et, en dernier lieu, par une lettre en date du 3 avril dernier, j'ai appelé votre attention sur toutes les raisons qui militent en faveur de cette solution. J'espère que vous voudrez bien répondre prochainement à cette lettre et que votre réponse sera favorable.

J'ai d'autre part appelé l'attention de M. le ministre de l'équipement sur l'état lamentable du réseau routier national dans la Nièvre et sur le besoin urgent de crédits complémentaires à cet égard. Il s'agit là d'un sujet très préoccupant pour les Nivernais.

Aujourd'hui, le Plan ne peut plus être considéré comme un exercice d'initiés. Tous les Français sont intéressés et doivent participer à sa mise en œuvre.

C'est notamment dans la voie de la recherche systématique de meilleures relations professionnelles qu'une expansion économique saine pourra être conciliée avec une démocratie sociale réelle. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Roger.

**M. Emile Roger.** Mesdames, messieurs, les options que nous propose le Gouvernement pour le VI<sup>e</sup> Plan placent la compétitivité au centre des problèmes posés à l'économie française et indiquent que l'un des moyens, sinon l'unique moyen de parvenir à une solution globale réside dans l'intensification du développement industriel.

Selon leurs auteurs, il nous faut prendre cette voie parce que, nous expliquent-ils, à la page 73 du rapport, les structures de la production sont mal adaptées ; nos entreprises occupent une place insuffisante dans les secteurs de forte croissance ; nous sommes insuffisants et même absents dans certains secteurs ; certaines productions de base — chimie, électronique — s'essouffent à suivre le progrès technologique ; trop d'entreprises sont mal gérées.

Nous enregistrons ce constat qui met en évidence les incapacités du système et nous soulignons que, s'il est vrai que l'industrie française a pris un retard relatif dans certains secteurs de production, d'autres secteurs par contre sont compétitifs et jouent même un rôle non négligeable à l'échelon international.

Cette situation a son origine dans la longue histoire du capitalisme français. Pendant des décennies, il a fondé sa puissance sur la répression et sur les guerres et l'exploitation coloniales. Quand son empire colonial s'est effondré sous la poussée des peuples luttant pour leur indépendance, le retard s'était accumulé et, pour reconquérir d'autres positions, d'autres marchés, le capitalisme français a dû s'orienter vers la sélectivité et la concurrence. Le monopole en effet est issu de la concurrence ; il en est le produit. Le capitalisme ne pouvait reconquérir ses positions qu'en passant par elle.

En définitive, les options ne sont que l'expression d'une nouvelle étape que veulent franchir les grandes sociétés de ce pays.

Erigeant en dogme l'ouverture des frontières, la concurrence internationale et la compétitivité pour atteindre ses objectifs, le V<sup>e</sup> Plan s'était proposé comme but essentiel — et nous croyons qu'il l'a atteint en gros — la construction, dans chaque branche d'industrie importante, de groupes de taille internationale.

Ces orientations, la politique commune des grands groupes financiers et industriels et de l'Etat ont conduit à un développement industriel déséquilibré, contraire aux intérêts du pays et de ses populations laborieuses.

Dans la pratique, les grands groupes financiers et industriels, maîtres de l'argent, se sont développés au détriment des secteurs de l'économie qui produisent des biens de consommation, des équipements courants et des produits finis.

Les répercussions se sont traduites — vous le savez, mais je le rappelle — par les luttes revendicatives de mai et de juin, mais aussi par la spéculation, la dévaluation. Les faits ont montré que cette politique était incapable de faire face aux besoins des Français et aux aléas, aux risques de la situation économique internationale.

Par conséquent, la question principale qui est posée devant le Parlement est de savoir si les options et les orientations qui lui sont proposées sont de nature à remédier aux défauts constatés, si elles permettront de mettre l'ensemble de l'industrie sur la bonne voie et si l'objectif visé est bien de satisfaire les besoins du pays et de ses populations.

Or les options que l'on nous invite à ratifier indiquent clairement qu'il n'en est rien. Elles montrent au contraire que la politique qui nous est proposée renforce d'une manière considérable les traits négatifs de celle du passé.

En effet, sous l'affirmation mensongère que l'industrialisation ainsi conçue va régler les problèmes économiques et sociaux, on nous propose en définitive toute une série de mesures en vue d'accroître la puissance économique des grands groupes déjà en place et qui constituent le fer de lance de la politique du C. N. P. F.

C'est ainsi que l'on peut lire, page 162, au chapitre des entreprises industrielles :

« L'objectif est : d'une part, de permettre aux entreprises nationales déjà présentes sur le marché ou disposant d'atouts sérieux, d'assurer leur développement autonome... Ce développement est subordonné en particulier à une politique systématique d'implantation à l'étranger... D'autre part, d'encourager la constitution de groupes multinationaux autour d'entreprises originaires des pays du Marché commun. »

On trouve, pages 172 à 176, l'énumération des secteurs favorisés. J'en cite quelques-uns parce qu'ils sont significatifs. Ce sont, par exemple, le secteur des métaux non ferreux, c'est-à-dire Pechiney et Rothschild ; le secteur de la sidérurgie, c'est-à-dire de Wendel et Usinor ; le secteur du verre, c'est-à-dire Saint-Gobain et les autres ; celui des pneus, c'est-à-dire Michelin, et je pourrais allonger la liste.

Il est donc bien vrai que les options conduisent à un renforcement des grands groupes financiers et industriels.

C'est d'ailleurs ce qui est indiqué clairement, page 163 : les entreprises durablement déficitaires ou marginales devront être soit éliminées, soit reconverties.

Quelles seront les conséquences de ces orientations ? Par la force de la sélection, les grands groupes se renforceront. Les moyennes et les petites entreprises seront appelées à boucher les trous du tissu industriel et développeront la sous-traitance sous le feu d'une concurrence acharnée, à moins qu'elles ne disparaissent.

Il apparaît par conséquent que les déséquilibres de l'économie, loin de s'amoindrir, iront grandissant. De nombreuses petites et moyennes entreprises disparaîtront et ne resteront en place que celles qui bénéficieront à titre résiduel de l'activité des grandes sociétés.

Il n'est donc pas vrai que tout le monde aura son usine, ses emplois, et cela d'autant plus que, d'autre part, on déclare qu'il faut s'implanter à l'étranger.

Par ailleurs, la sélectivité jouant à son tour va hâter et aggraver ce processus.

Pour les travailleurs, il ne fait aucune doute que les résultats s'exprimeront par une exploitation aggravée et par des atteintes à leur niveau de vie par le biais des rémunérations directes et indirectes.

Comme l'expliquait un représentant du C. N. P. F., l'augmentation de la productivité prévue par les options sera difficile à atteindre, mais c'est une condition essentielle, pour, premièrement, réaliser des investissements moindres et, deuxièmement, baisser les prix à l'exportation et obtenir des baisses dans les secteurs protégés. Notons qu'il n'est pas sûr que les prix à l'intérieur baisseront. Enfin, disait-il, pour emprunter de l'argent à des taux élevés puisque les profits seront plus considérables.

Si l'on sait que la progression de la masse globale des revenus sera inférieure pour le VI<sup>e</sup> Plan à celle du V<sup>e</sup> et si l'on retient que le « réglage conjoncturel », pour reprendre le vocabulaire du rapport sur les options, va dans le même sens d'une limi-

tation maximale des rémunérations, on aboutira à ce résultat que plus l'on travaillera et moins l'on pourra acheter. Encore une fois ce seront les travailleurs qui paieront les frais de la note.

Il n'est donc pas étonnant que les grandes centrales syndicales aient rejeté le Plan : nous comprenons leurs raisons, elles rejoignent les nôtres.

Mais la politique ou plutôt les politiques déterminées par les options auront des conséquences désastreuses dans deux autres directions que je veux évoquer très rapidement : l'une concerne les entreprises publiques, l'autre l'aggravation de la pénétration des investissements étrangers dans certaines branches décisives de l'économie du pays.

En ce qui concerne les entreprises publiques, l'Etat, après avoir reconnu qu'il les a largement utilisées comme instruments de sa politique économique, nous propose en fait de continuer de plus belle dans cette direction.

Bien sûr, on dit qu'il faut aller vers une nécessaire autonomie des directions, mais on ajoute aussitôt : il est essentiel que les politiques menées par ces entreprises demeurent cohérentes avec les orientations et les objectifs de la politique économique de l'Etat.

Et pour que tout cela soit bien clair, il est précisé à la page 178 que, par exemple, « les prix de l'énergie pour le secteur industriel devront être aussi bas que possible ». On sait ce que cela veut dire !

Dans la pratique, le Gouvernement, derrière une abondante littérature, veut réduire le financement des entreprises publiques au bénéfice du secteur privé. Il veut en même temps développer les tarifs de faveur à l'avantage de l'industrie privée et pratiquer des hauts tarifs au détriment des usagers domestiques.

Nous ne pouvons admettre une telle politique, qui s'exprime avec un éclat particulier après l'affaire des centrales électro-nucléaires françaises, à travers la situation des houillères, qui a déjà été évoquée à cette tribune.

On lit, page 179 du rapport, à propos du secteur charbonnier : « La production nationale de charbon entraîne pour la collectivité une charge importante. La régression de la production sera poursuivie ». Et le paragraphe se termine par cette phrase : « L'approvisionnement en coke et charbon à coke méritera une attention toute particulière ».

Ces affirmations prouvent que l'Etat persiste dans les erreurs du passé. Elles ne sont qu'un tissu de contradictions qui cache la réalité. Non seulement la sidérurgie manque et va manquer de plus en plus de coke, mais, au retour des vacances, il y aura plus dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais, une seule tonne de produit noble à livrer dans toutes les catégories de charbon. Toutes les prévisions de l'Etat se sont révélées inexactes.

Les Américains ont de plus en plus de mal à honorer les contrats anciens, que ce soit du point de vue des quantités, de la qualité ou des prix. C'est ainsi que, pour les coques, les prix de référence avaient été fixés par la Communauté économique européenne — qui voit toujours les choses en rose — à 17 dollars ; or les houillères pourraient vendre aujourd'hui du coke à 25 et même 30 dollars la tonne à l'extérieur. Et le directeur des Charbonnages de France vient de déclarer à Bruxelles : « Ou bien l'on acceptera de payer le coke à son prix, ou bien il en manquera ».

Ainsi apparaît au grand jour la nocivité des options du Plan dans ce domaine de l'énergie, d'une importance capitale.

Enfin la politique préconisée par les options ne peut déboucher que sur une pénétration plus intense des investissements étrangers dans notre pays. Déjà la situation est loin d'être brillante à cet égard puisqu'il est dit, à la page 160 du rapport : « On en relève pas moins une tendance lente, mais régulière à la prise du contrôle par l'étranger de quelques industries clefs ».

La volonté française de s'implanter à l'étranger va provoquer en retour une volonté décapitée chez les autres groupes, parce que les implantations en question sont considérées comme un moyen d'action dans la lutte commerciale et de renforcement de la puissance des groupes industriels.

Devant les moyens mis en œuvre, les secteurs décisifs de la production peuvent, à long terme, être menacés de mainmise par l'étranger.

Nous condamnons, là encore, une politique qui mène à la liquidation de l'indépendance nationale à longue échéance et qui, dans la forme, correspond au renoncement manifesté durant toute la dernière période par le Gouvernement.

Une vraie politique industrielle doit s'orienter dans une direction diamétralement opposée à celle des options. Un système qui

a été incapable hier ne le sera pas moins demain, car il ne peut se débarrasser de ses tares et de ses propres lois.

Le groupe communiste, en rejetant les options, propose au pays le seul chemin qui aille dans la voie d'un développement harmonieux de notre industrie, d'une économie au service du peuple et de la nation. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Falala.

**M. Jean Falala.** Mesdames, messieurs, avant d'évoquer brièvement quelques problèmes sociaux, je tiens à indiquer que la volonté du Gouvernement de poursuivre une véritable politique de décentralisation ne m'apparaît pas assez clairement dans le texte qui nous a été soumis. Pourtant, Paris et sa région sont menacés d'asphyxie et les investissements considérables qui y sont consacrés, notamment en matière de circulation, permettent simplement la survie, sans jamais régler les problèmes cruciaux de la capitale.

Avec les mêmes sommes, des réalisations plus nombreuses et plus diverses verraient le jour en province, pour le bien d'un plus grand nombre de nos concitoyens.

Dans cet ordre d'idées, il serait souhaitable que les entreprises qui se décentralisent, mais dont le siège social est maintenu dans la région parisienne, soient contraintes de verser aux organismes constructeurs locaux leur participation de 1 p. 100 pour la construction de logements.

Sur le plan social, je souligne comme essentielle la position gouvernementale s'attachant au plein emploi. Mais une priorité devra être donnée à la qualité de la main-d'œuvre formée — d'autres orateurs l'ont dit avant moi — et un effort considérable devra être consenti pour la construction de collèges d'enseignement technique, pour la dotation en moyens nouveaux de la formation professionnelle accélérée et de l'agence nationale de l'emploi, dont les premiers résultats sont déjà appréciables.

Enfin, l'apprentissage devra être possible dès l'âge de quatorze ans pour les enfants qui n'ont pas de facilités pour continuer les études.

Le VI<sup>e</sup> Plan envisage de réduire la durée hebdomadaire du travail d'une heure trente, mais il n'est pas parlé de l'abaissement de l'âge de la retraite. Monsieur le ministre, je suis certain que la majorité des salariés serait beaucoup plus sensible à un effort portant sur l'âge de la retraite, même si une réduction n'était possible, dans un premier stade, qu'en faveur des femmes. Un choix doit être fait entre la diminution de la durée du travail et l'abaissement de l'âge de la retraite et peut-être serait-il bon que le Gouvernement revioie l'option qu'il a prise dans le Plan. C'est en tout cas mon sentiment et celui, je le pense, de la majorité des salariés.

Par ailleurs, il convient de revaloriser les bas salaires d'un pourcentage supérieur à celui des salaires élevés. Quant au salaire minimum, un premier pas a été franchi par l'Institution du S. M. I. C., mais cet effort est insuffisant car l'augmentation sera chaque année inférieure à la moyenne de hausse des salaires.

Les craintes des cadres ont été en partie dissipées par les récentes déclarations gouvernementales. L'augmentation constante et rapide de leur nombre leur donne davantage conscience du rôle éminent qu'ils auront à jouer ainsi que des responsabilités nouvelles qui leur incomberont dans la vie de la nation. La solidarité qui leur est demandée est d'ailleurs déjà entrée dans les faits par le déflaonnement partiel qui résulte du vote sur les ordonnances.

S'il est normal que l'allocation de salaire unique, largement revalorisée, soit réservée aux familles les plus modestes afin que la mère puisse réellement choisir entre le travail et son foyer, la résorption du déficit de la sécurité sociale ne peut valablement être envisagée par une imposition plus lourde des cadres. Les vrais remèdes sont ailleurs.

Il faut insister notamment :

Premièrement, sur le rôle capital de nos médecins à qui incombe la délivrance des médicaments et celle des arrêts de travail. C'est d'eux-mêmes, pour les années à venir, que dépendra, en grande partie, la survie indispensable de l'exercice libéral de leur profession.

Deuxièmement, sur le coût des produits pharmaceutiques et non sur les marges des pharmaciens. Au besoin, il faudra envisager la nationalisation de la production pharmaceutique et supprimer les abus des multiples présentations de produits ayant le même usage à seule fin de tourner les arrêts de blocage des prix.



Troisièmement, sur la réforme hospitalière — d'autres orateurs l'ont souligné — en fixant des taux limites par catégorie aux prix de journée.

Quatrièmement, sur un contrôle plus sévère des abus commis par les assurés eux-mêmes, notamment en matière d'arrêts de travail.

Par ailleurs, le VI<sup>e</sup> Plan devait envisager l'octroi d'un pourcentage complémentaire de retraite aux assurés ayant cotisé pendant plus de trente années. Il s'agit là d'un problème souvent évoqué et pour lequel il est urgent de trouver une solution équitabile.

Sur le plan fiscal, la réforme de l'impôt sur les sociétés est nécessaire. Celles-ci ne devraient plus seulement être imposées sur les bénéficiaires, ce qui pénalise les entreprises bien gérées et favorise les concentrations avec les entreprises déficitaires, mais également sur le chiffre d'affaires afin d'éviter que le rendement de cet impôt ne diminue en pourcentage dans les ressources fiscales de la nation, comme cela a été le cas lors de ces dernières années.

A propos du V<sup>e</sup> Plan, le général de Gaulle disait qu'il devrait être une ardente obligation pour chaque citoyen. Les événements troublés de ces dernières années n'ont pas permis qu'il en soit ainsi.

Le VI<sup>e</sup> Plan peut-il, lui, être une réussite? Oui, s'il suscite chez tous les responsables une volonté: volonté du Gouvernement d'atteindre les objectifs choisis et d'informer les Français sur ces choix en termes simples et clairs car tout ne peut être obtenu à la fois; volonté des leaders politiques et syndicaux de faciliter, pour certains la tâche du Gouvernement, de ne pas l'entraver perpétuellement et systématiquement pour les autres; volonté enfin, peut-être la plus importante, de chaque citoyen qui devra prendre conscience de son propre rôle pour assurer finalement le succès de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Commenay.

**M. Jean-Marie Commenay.** Mesdames, messieurs, dans le temps très limité qui m'est imparti, je voudrais, au nom de mes amis du groupe Progrès et démocratie moderne, développer l'idée que le Plan ne saurait se contenter d'être une œuvre prospective de développement économique, mais qu'il doit être aussi la charte d'une indispensable solidarité s'exerçant entre tous les membres de la communauté nationale. J'ai du reste observé, monsieur le ministre, qu'hier vous aviez particulièrement mis l'accent sur cet aspect du problème.

A cet égard, il convient certes de remarquer que, grâce au plein emploi et par l'effet d'une croissance économique continue, les pays développés sont parvenus à contenir la menace de paupérisation qui aurait pu peser sur eux. Cependant, le phénomène de croissance économique laisse subsister certaines formes d'inégalité particulièrement choquantes. Les unes sont imputables à la manière parfois inéquitable dont s'opère le processus de croissance — monopoles de fait, rentes de situation, disparités régionales — les autres tiennent au fait que, dans nos sociétés, un grand nombre d'individus ne parviennent pas à s'intégrer dans une économie dynamique, soit par un défaut de qualification, soit en raison de leur âge ou de leur inaptitude physique ou intellectuelle. Je souhaiterais vous entretenir de ces laissés pour compte de l'ère industrielle.

En effet, au sein des sociétés évoluées et riches, subsiste une certaine pauvreté irréductible en dépit de l'expansion et de la prospérité globale exprimée dans les statistiques.

Nos sociétés néo-capitalistes parviennent mal à éviter ce que l'on appelle la pauvreté résiduelle. L'inégalité sociale s'y aggrave du fait que la croissance économique laisse à la traîne des catégories sociales qui se sentent pauvres par référence au niveau de vie moyen du pays où elles vivent. En France, il n'est pas exagéré de dire que près de dix millions de personnes vivent souvent en marge de la société.

Ce secteur marginal comprend d'abord, évidemment, les travailleurs pauvres, les anciens « smigrés » dont le Gouvernement a amélioré certes la condition, mais qui sont encore près de trois millions. Autres laissés pour compte, les petits ruraux qui vivent sur les 900.000 exploitations de cinq à dix hectares très vulnérables aux fluctuations des prix; les petits commerçants et artisans qui luttent difficilement contre le secteur intégré; les chômeurs dont la situation constitue l'une des formes les plus cruelles de la survivance du paupérisme dans nos sociétés; enfin les victimes, d'ailleurs mal recensées, d'un chômage chronique frappant à la fois les personnes jeunes et celles d'âge mûr.

Il est à regretter que plus de la moitié des personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, dont le nombre se situe aux environs de six millions, soit près de 11 p. 100 de la population française, n'aient pour subsister que moins de dix francs par jour.

Les handicapés physiques, psychiques ou sensoriels, qui sont plus de deux millions, ne peuvent participer aux fruits de la croissance. Il en est de même des simples inadaptés — 500.000 environ — dont les capacités intellectuelles sont médiocres ou qui sont dépourvus de toute spécialisation. Ceux-là ne peuvent s'intégrer à un ordre économique structuré et mécanisé où l'aptitude et la compétence l'emportent sur la simple force des muscles.

Il serait déplorable de négliger les travailleurs étrangers qui ont légitimement droit à une protection identique à celle de nos nationaux.

Dans une économie humaine, la planification doit élaborer une stratégie active de lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi nous affirmons hautement que « l'armée des laissés pour compte » de nos sociétés techniciennes, dont j'ai dressé succinctement l'inventaire, a droit à une participation organique à la croissance économique par des actions spécifiques.

Nous voyons celles-ci dans une politique plus juste des revenus, dans une politique plus égalitaire des retraites, des aides sociales et des prestations familiales, dans le développement des équipements collectifs concernant les hôpitaux, les écoles, les maisons de retraite, les écoles de formation et de recyclage, dans une action plus résolue en faveur du logement social. Sur ce dernier point, M. Royer vous a dit hier ce qui était nécessaire dans ce domaine et je confirmerais, s'il en était besoin, les déclarations qu'ils a présentées avec plus de compétence et de talent que moi-même.

Nous faisons confiance à M. le Premier ministre qui, dans sa déclaration du 16 septembre, a pris à ce sujet des engagements très précis: en matière de transferts sociaux, a déclaré M. Chaban-Delmas, la programmation doit tendre à éliminer les lacunes de notre politique sociale concernant les inadaptés, les handicapés, les pauvres.

Dans la ligne de cette déclaration à laquelle nous avons adhéré, nous souhaiterions que le Gouvernement affirmât, au terme de ce débat, que le développement économique doit profiter à tous les membres du corps social et non aux seuls qui peuvent se prévaloir de leur utilité ou de leur rentabilité.

Certes, monsieur le ministre, vous avez répondu hier par avance à nos questions. J'en prends acte, mais je forme le vœu que vos intentions soient traduites ultérieurement dans les budgets.

Des personnes économiquement faibles dont je viens d'évoquer le sort, il est aisé d'en venir aux régions, que le rapport qualifie « d'économiquement faibles », de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif central.

Pour elles, nous réclamons une stratégie plus audacieuse. Les notions d'une politique d'essaimage des industries, de recherche des vocations propres — ce sont les termes du rapport — nous paraissent quelque peu incertaines. L'expansion extraordinaire du nord de l'Espagne risque dans peu de temps de placer ces régions dans une situation de déséquilibre. Nous vous demandons d'y veiller.

Enfin, le développement de la façade atlantique, dont parle le Plan, doit avoir pour corollaire un développement des bassins et des vallées de la Dordogne, de la Garonne, de l'Adour et des gaves en particulier.

Nous espérons, monsieur le ministre, qu'il sera tenu compte de ces observations et que seront établies des directives complémentaires à ce rapport dont nous approuvons cependant les options. Selon nous, le principe essentiel d'une économie humaine, dont vous avez parlé hier, doit être à la base de notre action. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Hunault.

**M. Xavier Hunault.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il est excellent de débattre des options du VI<sup>e</sup> Plan mais peut-être aurait-il été bon de disposer d'un rapport sur l'exécution du V<sup>e</sup> Plan. Néanmoins, il n'est jamais trop tard pour bien faire et, comme nous discuterons du VI<sup>e</sup> Plan seulement au printemps prochain, je formule le souhait qu'en même temps que le projet de VI<sup>e</sup> Plan soit produit un rapport sur l'exécution du V<sup>e</sup>.

D'autre part, un plan économique et social n'a de valeur que dans la mesure où il s'appuie sur une monnaie saine. Or, dans ce domaine, depuis plusieurs mois, l'action gouvernementale a

eu des effets heureux ; chacun se plaît à le reconnaître. Il n'en reste pas moins que la victoire n'est pas définitive car, sur ce point, la politique nationale est conditionnée par des éléments d'ordre communautaire ou même d'ordre mondial et il est évident que la situation mondiale n'est pas saine. Des répercussions éventuelles sur le plan national restent donc toujours à craindre. Il serait souhaitable qu'à l'occasion de ce Plan qui sera déposé au printemps prochain un rapport nous soit présenté sur la politique monétaire nationale.

J'en viens aux options. Elles sont essentiellement fondées sur l'industrialisation et, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, nous sommes tous d'accord pour reconnaître la nécessité de cette industrialisation.

Mais la question se pose de savoir quelle est la responsabilité des pouvoirs publics dans cette industrialisation. L'industrialisation doit d'abord être le fait des industriels eux-mêmes. Qu'attendent-ils des pouvoirs publics ?

Ils attendent une infrastructure, des équipements ; ils demandent de l'eau, l'assainissement, de l'énergie, des moyens de communications routiers, ferroviaires — aérotrain — aériens, toute l'infrastructure indispensable à la vie économique.

La responsabilité de l'Etat en ce qui concerne ces infrastructures est évidente, encore qu'il ne soit pas certain qu'il doive en assumer seul la charge.

Mais l'Etat intervient également sous forme d'aides et de subventions, intervention beaucoup plus contestable. Je ne puis, en quelques minutes, insister sur ce sujet, bien qu'il y ait beaucoup à dire, d'autant plus que, dans le même temps, l'Etat néglige certaines de ses responsabilités fondamentales.

Chacun sait, par exemple, que la justice est rendue dans des conditions défectueuses, et le Président de la République lui-même a demandé que des crédits supplémentaires soient dégagés pour qu'elle soit dotée de moyens à la dimension des besoins à satisfaire qui s'accroissent sans cesse.

Les insuffisances sont également flagrantes en matière de sécurité. La semaine dernière, au cours de la discussion du projet de réforme du service militaire, on a évoqué la pénurie d'effectifs de la gendarmerie, pénurie qui ne lui permet pas d'assumer les tâches toujours plus nombreuses qui lui sont imparties. Il en est de même pour la police.

M. le ministre de l'éducation nationale a eu raison de prévoir l'accroissement des activités sportives, mais, bien qu'il s'agisse là encore d'une responsabilité essentielle de l'Etat, l'équipement en matériel et les effectifs en personnel sont très insuffisants. Pour l'éducation physique, on compte un professeur là où deux et, parfois, trois seraient nécessaires.

J'approuve donc l'industrialisation, mais je désire qu'au printemps prochain soient déterminées les responsabilités de chacun, celles du secteur public comme celles du secteur privé. Il conviendrait également de définir, à l'intérieur du secteur public, les responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités locales, aux échelons régional, départemental et communal.

En outre, le Plan doit répondre aux aspirations fondamentales du pays. Les Français attendent une explication dans les domaines fiscal, législatif et administratif, et l'on pourrait longuement épiloguer sur ces trois chapitres.

Tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont évoqué la fiscalité ; je n'insisterai pas davantage.

Sur le plan législatif — et cette remarque s'adresse aussi bien au Gouvernement qu'au Parlement — l'arsenal des lois dont nous disposons devient tel que, bien souvent, elles demeurent inappliquées. C'est une cause de désordre et nous, législateurs, en portons, dans une certaine mesure, la responsabilité. Il serait donc souhaitable qu'au cours de l'exécution du VI<sup>e</sup> Plan, une commission soit chargée de la mission essentielle qui consisterait à simplifier toute la législation française.

Nous avons été régis, pendant cent cinquante ans, par un code qui est aujourd'hui dépassé, et dont les principes sont discutés. Soit, mais ce code avait du moins le mérite d'exister et de former un tout cohérent. Or, aujourd'hui, on attaque, on démolit ce système. Il conviendrait donc de le remplacer par un ensemble également cohérent.

**M. le président.** Je vous invite à conclure, monsieur Hunault.

**M. Xavier Hunault.** Je termine, monsieur le président.

Je n'insiste pas sur le domaine administratif où chacun sait que beaucoup reste à faire. Le Gouvernement en est d'ailleurs

convaincu puisqu'il a déjà entrepris des efforts. Je souhaite qu'il les poursuive. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Rabreau.

**M. Michel Rabreau.** Mesdames, messieurs, le VI<sup>e</sup> Plan devrait être l'occasion, pour le Gouvernement et la majorité qui le soutient, de montrer au pays la voie qu'il entend lui faire suivre et d'affirmer, par ce moyen, une volonté nationale sans ambiguïté, ce qui calmera les appréhensions de certains de nos concitoyens qui nous font le reproche de ne pas préciser suffisamment nos objectifs à long terme.

Rejoignant l'opinion de nombreux orateurs, en particulier celle de M. le rapporteur général qui souhaite que « tous les Français puissent appréhender les grands axes du Plan », M. le Premier ministre a insisté hier à cette tribune sur le rôle d'information et d'éducation du Plan. « Comparant le souhaitable au possible » et « permettant d'augmenter la part du voulu sur celle du subi », ce dernier devrait être la charte de notre développement économique et social.

Ainsi chacun s'accorde à reconnaître que le Plan doit être le point de convergence des aspirations de la nation et des moyens que les hommes politiques ont l'intention de mettre en œuvre pour les satisfaire.

Pourtant, après avoir lu à plusieurs reprises le rapport qui nous est soumis, je me demande si les textes proposés répondent bien à ce but : on y parle beaucoup des moyens et peu des aspirations ; or si deux droites convergentes suffisent à déterminer un plan, il serait dommage qu'elles demeurent parallèles.

Il s'agit, je pense, plus d'un problème de forme que d'un problème de fond. L'esprit du Plan apparaît clairement dans l'introduction magistrale : « La prospérité ne sera possible que par l'expansion industrielle, seule condition d'une politique sociale. Dans le cadre d'un marché ouvert, dont la règle est la concurrence, tout l'effort sera de rendre notre industrie puissante et compétitive en réduisant au maximum les inconvénients de cette mutation et en atténuant les injustices flagrantes ».

En une trentaine de pages, on y voit brossé le tableau saisissant de l'industrialisation dans notre pays et de sa volonté de demeurer une grande nation, afin de pouvoir assurer aux citoyens des conditions de vie meilleures, plus de justice et plus de liberté.

Il est indiqué à la page 7 de cette introduction que « ce n'est pas dans l'espace d'un seul plan que peuvent être accomplies les finalités majeures du développement », et « qu'il conviendra donc de distinguer plus soigneusement qu'il n'a été fait dans le passé et par rapport à ces finalités à long terme les objectifs à moyen terme qu'il est raisonnable de retenir ».

Ainsi le Plan devrait s'intégrer dans une structure plus vaste. Il n'est que l'expression, pour un temps relativement bref et des objectifs précis, de l'action menée par le Gouvernement et de l'esprit qui l'anime.

Je regrette, pour ma part, que cette structure n'apparaisse pas clairement dans le rapport qui suit l'introduction, avec laquelle d'ailleurs il ne semble avoir que de vagues relations.

La raison en est sans doute la préparation par fractions du texte ; on a en effet l'impression d'une succession d'études distribuées à des spécialistes et regroupées dans un recueil, avec le souci de ne rien oublier, ce qui conduit à traiter certains sujets avec des banalités et n'évite cependant pas certaines lacunes.

J'en veux pour preuve deux exemples : la politique européenne et l'abaissement de l'âge de la retraite.

A chaque page du rapport, il est rappelé que notre pays doit faire face à l'ouverture de ses frontières. Il aurait été intéressant de regrouper dans un chapitre particulier les options européennes de la France en les situant dans le cadre de sa politique générale : options en matière de prix, de transports ou d'énergie ; options en matière de politique sociale, fiscale ou monétaire.

La répercussion sur notre économie de la politique menée par nos voisins sera à la mesure de l'ouverture de nos frontières. Notre plan ne sera réalisé que s'il est en harmonie avec les politiques menées par les autres membres de la Communauté. Dans les conclusions de son rapport, le Conseil économique et social indique que « pour parvenir à une expansion régulière et équilibrée des économies communautaires au service d'un progrès social ample et continu, il est urgent de dépasser l'union douanière et d'appliquer des politiques communautaires dans les domaines social, économique, financier et monétaire ».

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que le plan qui nous sera proposé comporte un chapitre particulier sur ce sujet capital. N'avez-vous pas vous-même déclaré, hier, que le Plan

devait être compatible avec le troisième programme européen de politique économique à moyen terme actuellement en préparation à Bruxelles ?

Le second exemple que je prendrai est celui d'une lacune.

Nulle part, tout au long de ces 350 pages, il n'est question de l'abaissement de l'âge de la retraite, sauf peut-être à la page 243 pour regretter que certains mécanismes réglementaires d'ouverture du droit à pension aboutissent à forcer le choix des travailleurs, le plus souvent, dans le sens d'une anticipation de la date de prise de la retraite.

Or je tiens à rappeler un récent sondage que chacun ici connaît et qui a mis en évidence le fait que 89 p. 100 des ouvriers souhaitent un abaissement de l'âge de la retraite. Notre collègue M. Falala y a fait allusion il y a quelques instants.

Certes, la commission Laroque a souligné, en 1961, les incidences financières d'une telle mesure et montré que l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans triplerait, en 1980, la charge des actifs, étant donné l'augmentation du nombre des personnes âgées par rapport à la population active.

On ne peut cependant passer sous silence, dans un plan, un souhait aussi fondamental. Il serait nécessaire de créer une commission permanente chargée d'étudier ce problème et de proposer un certain nombre de solutions dès à présent réalisables. Pensons qu'à la fin de la période d'exécution du Plan, quinze ans se seront écoulés depuis le rapport Laroque ; or, des conditions favorables peuvent apparaître entre temps.

Mlle Marie-Madeleine Dienesch a indiqué récemment que la seule solution vers laquelle nous puissions nous orienter est la réforme de l'inaptitude qui permettra aux intéressés, dans les cas tout à fait légitimes, de prendre une retraite anticipée en fonction de leur situation personnelle. C'est un premier pas intéressant.

M. Fontanet, répondant aux vœux exprimés par les anciens combattants prisonniers de guerre, a lancé l'idée d'une « retraite mobile ». Notre collègue M. Philippe Rivain indique, par ailleurs, dans son rapport, qu'« il ne convient pas d'opposer une fin de non recevoir systématique aux propositions tendant à abaisser, par voie contractuelle, l'âge de la retraite au bénéfice des personnes particulièrement dignes d'intérêt ».

Il serait intéressant de lier la notion d'actionnariat à celle de la retraite. L'actionnariat ouvrier se heurte, sinon à une hostilité, du moins à une certaine indifférence de la part des bénéficiaires qui mettent en doute les avantages qu'ils pourront retirer de ce système. Or il devrait être possible de mettre en place un système, dans le cadre des régimes de retraites complémentaires, par exemple, qui permette au salarié, lorsqu'il le souhaiterait, de transformer ses actions en un certain nombre de points de retraite. Un système analogue a été préconisé par une grande centrale syndicale. Cette mesure serait sans doute très favorablement accueillie.

Signalons, enfin, qu'une politique de forte natalité tendant à augmenter la proportion des actifs ainsi que les efforts d'harmonisation des régimes de retraite pourraient être les sujets d'études de cette commission permanente du troisième âge.

Politique européenne commune, aménagement de la retraite, voilà, mes chers collègues, deux exemples parmi les aspirations des Français qu'il nous faut prendre en considération si nous voulons, comme Guy Leclerc-Gayrau le souhaite dans son livre *De gaullisme en gaullisme*, « que les Français deviennent un jour capables de s'unir pour quelque chose, qu'ils sachent prendre eux-mêmes leur destin en main, qu'ils découvrent la confiance en eux-mêmes et en tous » et que vienne « le goût de l'entreprise, l'enthousiasme et, au bout, la réussite. » (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mon ami M. Rabreau vient d'indiquer fort brillamment les problèmes généraux qui se trouvent être ceux du Plan français en fonction de ceux de la Communauté européenne. Je ne reprendrai donc pas ces points et je consacrerai mon intervention à l'un des aspects de cette politique fondée sur un pays voisin de la France, l'Espagne.

Le 28 juin prochain sera, à ma connaissance, signé à Luxembourg le traité commercial entre la Communauté économique européenne et l'Espagne, prélude à l'entrée de ce pays dans le Marché commun qui, selon certains experts, pourrait s'effectuer dès 1977 ou 1978, c'est-à-dire peu après la fin du VI<sup>e</sup> Plan.

Ces mesures touchent tout particulièrement les régions frontalières de notre pays qui, depuis quelques années, suivent avec

une admiration teintée d'inquiétude le prodigieux développement de l'économie espagnole.

Le véritable exode, très sensible à Paris, de la main-d'œuvre espagnole peu qualifiée et du personnel de service amène beaucoup de Français à considérer l'Espagne comme un pays industriellement et par conséquent économiquement négligeable, dont les seules ressources sont le tourisme, la main-d'œuvre exportée et les agrumes.

Si les soldes bénéficiaires du tourisme et du rapatriement des salaires, respectivement de 1 milliard 200 millions et de 300 millions de dollars, sont sans doute en mesure de faire rêver notre ministre des finances, il faut surtout souligner que les efforts consentis en ces domaines par le peuple espagnol servent à financer une importation massive de biens d'équipements qui transforme à une allure prodigieuse, bien que souvent ignorée, notre voisine en grand pays industriel moderne.

Voici quelques chiffres significatifs que vous connaissez sans doute.

Pour la sidérurgie, la production qui atteignait, en 1962, 2 millions de tonnes d'acier, s'est élevée en 1969 à 6 millions de tonnes et passera en 1972 à 10 millions de tonnes.

La production navale a triplé de 1962 à 1968, dont 40 p. 100 sont destinés à l'exportation.

En 1969, à la suite de sa progression de 28 p. 100 par rapport à 1968, l'Espagne s'est installée au cinquième rang mondial pour les commandes enregistrées, derrière le Japon, la Suède, l'Allemagne fédérale et la Grande-Bretagne, devançant pour la première fois la France.

Il en va de même de tous les autres secteurs industriels ; la production d'aluminium passant de 28.000 tonnes en 1960 à plus de 100.000 tonnes en 1970, la consommation pétrolière de 9 millions de tonnes en 1964 à 25 millions en 1970.

Si j'insiste sur ce développement assez spectaculaire, c'est que, pour la majeure part, il se déroule dans le Nord de l'Espagne sous les yeux, je disais tout à l'heure admiratifs, maintenant je dirai envieux, des populations du Languedoc-Roussillon, d'une partie du Midi-Pyrénées et surtout du bassin de l'Adour ; celles-ci se demandent pourquoi des régions moins riches, mal placées géographiquement et situées dans un pays considéré jusqu'à présent comme étant sous-développé, peuvent acquérir une telle expansion pendant que les leurs sont le plus souvent en état de récession.

Et si certains milieux se réjouissent de cette expansion et de ce devenir économique espagnol en espérant bénéficier, bien entendu, de certaines retombées, notamment à l'occasion de l'ouverture des frontières, d'autres se demandent, à juste titre, si la France n'a pas gâché pour ses propres régions ce que l'Espagne a su faire pour les siennes. D'autant que le rapport sur les options du VI<sup>e</sup> Plan, n'est pas très explicite sur ce qui est réservé aux régions pyrénéennes et plus particulièrement au bassin de l'Adour.

Tout se passe comme si nos stratèges technocrates renouelaient, sur le plan économique, l'erreur commise entre les deux guerres par nos stratèges militaires et bâtissaient une ligne Maginot industrielle dans nos provinces du Nord et de l'Est, sans considérer que les Pyrénées sont aussi franchissables économiquement que l'ont été les forêts des Ardennes en 1940.

Ignorent-ils que sans compter les multiples filiales d'entreprises américaines, il existe actuellement en Espagne 2.000 filiales d'entreprises allemandes résolument axées sur l'exportation et qui vont pouvoir tourner allègrement, grâce aux dérogations du traité précité, les obstacles communautaires et envahir en un premier stade le no man's land industriel que constituent, outre quelques bastions et places fortes, les régions du Sud de la France ?

Déjà, dans les relations entre les régions du Sud-Ouest et l'Espagne, l'Aquitaine exporte des matières premières agricoles et minières — maïs, soufre, pyrites — et importe des produits finis en importantes quantités, jouant ainsi le rôle de pays sous-développé vis-à-vis d'un pays industrialisé, l'Espagne en l'occurrence.

Or, si mes renseignements sont exacts, les accords qui seront signés entre l'Espagne et la C. E. E. prévoient des mesures préférentielles pour ses exportations, en raison d'une balance déséquilibrée par les achats massifs d'équipements collectifs nécessaires à une industrialisation accélérée ; ils excluent également tout alignement sur les autres Etats de la C. E. E., notamment la France, en matière de charges sociales, de fiscalité, de main-d'œuvre, de transport, etc., ce qui constitue un avantage très considérable pour la production en Espagne.

Je m'en réjouis volontiers pour cet excellent voisin qu'est le peuple espagnol, mais je demande aujourd'hui quelles sont les mesures précises qui seront prises dans le cadre du Plan dans le Sud-Ouest de la France, plus riche en matières premières, en produits agricoles et en main-d'œuvre qualifiée, afin qu'il puisse devenir un pôle aussi attractif dans le monde industriel moderne que le Nord de l'Espagne, et surtout ne souffre pas des avantages exorbitants accordés à son voisin. Des correctifs nécessaires devront être trouvés, au moins localement, afin d'éviter que certaines distorsions ne soient catastrophiques pour les régions frontalières.

Certes, on peut penser que les infrastructures qui sont nécessaires pour les échanges entre la Communauté économique européenne et l'Espagne, et que l'on voit apparaître en pointillé, apporteront à nos régions une certaine activité supplémentaire ; mais nous devons avoir pour le Sud-Ouest d'autres ambitions que celle d'être une région de passage ou exportatrice de matières premières ou d'énergie, dont d'autres tireront le plus grand profit.

Assurément, on ne saurait faire preuve de pessimisme absolu et certaines exégèses du rapport peuvent laisser supposer que, contrairement à ce que disent certains, des efforts sérieux seront faits, notamment en matière d'infrastructure. J'aimerais en avoir confirmation. Il ne s'agit que d'options, mais le Sud-Ouest qui, à tort ou à raison, s'estime mal aimé, souffrira encore plus en comparant son sort à celui des provinces limitrophes espagnoles.

En réalité, l'entrée dans le Marché commun de 35 millions d'Espagnols et sans doute de 10 millions de Portugais peut se révéler pour les pays intéressés d'un exceptionnel bienfait, à condition que sur le plan industriel s'établisse une collaboration harmonieuse et équilibrée dans le cadre d'une économie moderne.

Située à mi-chemin sur un nouvel axe économique, reliant la Communauté économique européenne à 45 millions de nouveaux consommateurs, l'Aquitaine, bien équipée, peut être le véritable centre nerveux d'un essor économique sans précédent et jouer dans l'Europe de demain un rôle de premier plan, au lieu d'en être considérée comme « le ventre mou ».

Mais, pour cela, il faut que l'Etat joue en France le rôle d'animateur qui doit être le sien par la mise en place de grandes infrastructures en matière de communications, par la définition — au besoin en accord avec nos voisins — des industries nécessaires et complémentaires, et enfin par l'incitation à la mise en place des ensembles industriels indispensables par les entreprises privées ou publiques. C'est ce que fait chez lui l'Etat espagnol en ce moment.

Je souhaite que, pour l'avenir du Sud-Ouest, de la France et de l'Europe, le Gouvernement français pense et fasse de même. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Caillaud.

**M. Paul Caillaud.** Dans les limites de temps qui me sont imparties, il ne saurait être question d'émettre un avis sur chacune des options du VI<sup>e</sup> Plan qui doivent permettre à la France de « franchir définitivement le seuil de la véritable puissance économique », pour reprendre les termes mêmes de l'introduction au rapport.

D'ailleurs, MM. Rivain, Rihadeau Dumas et Lemaire ont émis très pertinemment cet avis et les orateurs qui m'ont précédé y sont revenus chacun à leur manière, comme ne manqueraient sans doute pas de le faire aussi ceux qui me succéderont.

Je me bornerai à attirer votre attention, monsieur le ministre, sur une inquiétude certaine qui se manifeste dans les pays de la Loire auxquels j'appartiens et dans le département que je représente, la Vendée, à l'égard précisément de ces orientations.

Je voudrais aussi obtenir l'assurance et la confirmation que les efforts accomplis au cours des premières années du V<sup>e</sup> Plan, et qui n'ont pas été négligeables, tant s'en faut, seront poursuivis et accrus si cela est nécessaire.

Les formules qui font fortune provoquent des malentendus. Je souhaite que ce soit le cas de quatre mots qui connaissent, en effet, une fortune certaine : « La France aux frontières ». Entendez : à ses frontières terrestres.

Il est évident que nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous, monsieur le ministre, lorsque vous déclarez que la France opte pour l'ouverture vers l'extérieur. Le rapport lui-même souligne la solidarité qui nous lie aux pays d'Europe dont nous sommes les plus proches, tout en insistant sur l'intérêt de multiplier les indispensables et profitables échanges avec les pays de l'Est.

Mais si le slogan que j'ai rappelé se limite à l'effort de la France vers ses frontières terrestres, il suscite l'inquiétude, la crainte et presque l'angoisse. En effet, la France côtière, celle

de l'Ouest tout au moins, a tout à redouter de cette centrifugation vers trois côtés seulement de l'hexagone.

Quand on nous laisse prévoir « d'abord un renforcement du mouvement de concentration, en premier lieu, dans les zones étendues de forte densité, économiquement puissantes et accessoirement dans toutes les agglomérations ou zones de peuplement ayant atteint déjà une taille assez importante » — pratiquement plus de 50.000 habitants — des régions comme la miennne sont anxieuses. Elles consultent les résultats du dernier recensement et conclurent que les départements côtiers devront attendre leur salut d'une pénétration capillaire du développement des agglomérations « d'entraînement ». Dans quel délai et dans quelles conditions ?

Lorsque l'on sait que notre solde migratoire a été et demeure négatif, que les métropoles d'équilibre et les axes prioritaires ne manqueront pas, dans un premier temps, de drainer les crédits et d'attirer vers eux les populations des secteurs moins polarisés et de peuplement diffus, comment ne pas se demander alors si l'entraînement prévu pour un deuxième temps — et accessoirement — n'interviendra pas trop tard ?

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a voulu se faire l'écho de cette inquiétude en adoptant un amendement de son président, aux termes duquel les moyens nécessaires à l'industrialisation doivent être prévus sans que soient privilégiés le chiffre et la densité de la population.

Certes, la région à laquelle j'appartiens n'est pas en état de sous-peuplement. Pour ne citer que mon département, la Vendée compte actuellement un peu plus de 430.000 habitants, son excédent de naissances sur les décès est de l'ordre de 6,6 p. 1.000 et 43 p. 100 de ses habitants n'ont pas vingt-quatre ans ; mais elle ne compte pas, ou pas encore, d'agglomérations supérieures à 50.000 habitants.

Devra-t-elle attendre, elle aussi, les effets d'entraînement qui lui viendraient de la « France des frontières » ou simplement de son agglomération d'entraînement, la métropole Nantes-Saint-Nazaire ? Le pourra-t-elle ? Je ne le crois pas. Si, effectivement, le taux d'accroissement naturel de sa population a été de 6,6 p. 1.000 entre 1962 et 1968, en réalité, son accroissement n'a atteint que 4,9 p. 1.000 parce que l'évasion des jeunes a été importante et ne cessera de s'accroître si l'effort d'industrialisation de l'Ouest — qui était l'une des quatre options fondamentales du V<sup>e</sup> Plan et qui a connu des succès remarquables à mettre à l'actif du V<sup>e</sup> Plan et du Gouvernement — n'est pas maintenu.

Le fléchissement observé depuis deux ans et que nous souhaitons conjoncturel, doit être redressé, car si en dépit de l'effort accompli le nombre des demandeurs d'emploi s'accroît toujours, il est à craindre qu'ils ne puissent être retenus indéfiniment dans leur pays.

Une inquiétude du même genre grandit quand nous comparons sur une carte, un plan ou un schéma, les équipements actuels, et surtout les équipements futurs des diverses régions, notamment en logements, liaisons ferroviaires ou routières et télécommunications.

Quand on veut développer un continent, un pays, une région ou un département, il faut les pénétrer, les équiper, les administrer. La recette n'est pas nouvelle : elle a été celle des Romains, celle des pionniers de la conquête de l'Ouest américain comme des colons de notre ancien Empire. Elle fut également, je me permets de le rappeler, celle de Napoléon I<sup>er</sup> quand il voulut pacifier et développer la Vendée en 1804.

Or, là encore, les orientations semblent se matérialiser dans le sens de la « France aux frontières » et si j'ose dire, la France européenne de 1970.

Que l'on ne se méprenne pas sur le sens de mon propos. Il serait navrant de voir cette idée de l'Europe, qui fut la grande espérance des régions de l'Ouest, se transformer en une grande désillusion. Ce serait le cas si l'Europe, en s'organisant essentiellement autour d'un axe très éloigné d'elles, paraissait les condamner au destin des limbes de l'empire romain.

Alors, la France côtière ? C'est-à-dire un slogan en réponse à un autre slogan ? Après tout, pourquoi ne pas affirmer l'importance pour le présent et pour le tout proche avenir, de cet élément primordial qu'est pour nous la mer ? Tous les pays de l'Ouest français trouvent une unité profonde dans leur façade maritime. Il est révélateur que récemment encore un parlementaire du Nord ait pu convier tous ses collègues des départements côtiers, du Nord au Sud de la France, à réclamer une politique d'aménagement basée sur cette réalité millénaire mais toujours actuelle.

Pour les pays de la Loire, cet aménagement comporte à la fois la création des grands complexes industriels que permet

l'existence d'un estuaire, et le développement des actions destinées à accroître le tourisme et les activités de loisirs.

Les équipements dans notre région doivent cesser d'être ce qu'on a pu parfois dire d'eux : la récompense du développement, pour en devenir le moteur. C'est ainsi qu'il conviendrait d'agir dès maintenant et non pas au VII<sup>e</sup>, au VIII<sup>e</sup> ou au X<sup>e</sup> Plan.

Cette œuvre, que la savante et brillante équipe groupée dans le « système d'étude des problèmes d'aménagement » n'a pas dédaigné d'examiner comme un type de politique volontaire pour demain, peut être effectivement le Sésame qui ouvre l'avenir de l'Ouest atlantique.

C'est, en tout cas, monsieur le ministre, la principale orientation que les pays de l'Ouest attendent du VI<sup>e</sup> Plan et du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lucien Richard.

**M. Lucien Richard.** Mesdames, messieurs, à l'occasion de ce débat qui, tel un film, nous projette une image prospective de ce que sera peut-être la France au cours des cinq prochaines années, je voudrais insister sur la nécessité de respecter, dans la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, un juste équilibre entre toutes les parties du territoire.

J'essaierai d'exposer en quelques minutes ce que ressentent nos populations de l'Ouest face aux choix qui nous sont proposés. Ce qu'aucun ordinateur ne peut transmettre, nous le sentons, nous l'éprouvons au rythme de la vie quotidienne de nos circonscriptions et de nos régions.

D'abord, la finalité de ce VI<sup>e</sup> Plan apparaît attachante, puisqu'elle tend en définitive à l'amélioration des conditions de vie des Français, spécialement des moins favorisés.

Notre pays, en effet, doit atteindre un niveau élevé d'industrialisation. Il y est contraint pour deux raisons essentielles.

En premier lieu, pour conserver notre indépendance économique au milieu d'un concert de nations où la concurrence est implacable ; en second lieu, pour nous mettre à parité avec nos partenaires du Marché commun dont le fondement essentiel est le libéralisme économique.

Socialement, c'est aussi l'unique moyen de parvenir au plein emploi, d'assurer par l'élévation du niveau de vie l'épanouissement de l'homme en dehors des contraintes matérielles. C'est également la possibilité d'effectuer des transferts sociaux en faveur des plus déshérités : les personnes âgées, et en particulier les handicapés.

Nous n'émettons donc aucune critique sur la philosophie des principes. En revanche, lorsque nous étudions les méthodes, nous ressentons quelques inquiétudes.

Selon les options économiques retenues, le Plan semble s'orienter vers un renforcement de la compétitivité des régions fortement industrialisées et réserver l'implantation des établissements de grande taille à l'Est d'une ligne Le Havre—Marseille, en limitant aux villes de 50.000 habitants les foyers d'activité à industrialiser.

En posant ce principe, ne craint-on pas d'accentuer le déséquilibre qui existe déjà entre diverses régions de notre territoire ?

Ainsi, pour nous, gens de l'Ouest, nous voyons mal quelles seront les retombées possibles de ce VI<sup>e</sup> Plan. Notre région est à forte densité agricole et rurale. Si le VI<sup>e</sup> Plan est proluxe en ce qui concerne le secteur industriel, il est plus discret au sujet du secteur agricole.

Longtemps encore, un des objectifs essentiels de l'Ouest de la France sera de rentabiliser les exploitations agricoles. Cela suppose une diminution du nombre des exploitants. Il s'agit donc d'accomplir, dans les meilleures conditions morales et matérielles, la mutation professionnelle que l'évolution économique impose aux personnes dégagées du secteur agricole.

Cette conversion doit obligatoirement s'effectuer, sous peine de transformer en désert la moitié de notre pays. Il convient donc de prévoir une industrialisation poussée de ces régions peu ou insuffisamment industrialisées.

D'ailleurs, ce n'est pas sans risques que l'on industrialise à outrance des zones où la concentration industrielle est déjà forte. Cela signifie en effet que l'on choisit de surpeupler des régions déjà très peuplées, de créer des emplois où règne le suremploi, d'équiper des villes où le coût des équipements collectifs est particulièrement onéreux. On crée aussi des problèmes économiques et sociaux pour les entreprises elles-mêmes.

Or que préconise-t-on pour les régions de l'Ouest qui offrent espace et main-d'œuvre ? On offre, je cite les options du Plan : « la poursuite d'une politique d'essaimage des industries dynamiques existant dans les régions fortes, et tout particulièrement en provenance de la région parisienne ».

Comme nous connaissons bien les difficultés rencontrées au cours du V<sup>e</sup> Plan pour promouvoir une politique de décentralisation en direction de l'Ouest, nous restons sceptiques en présence de ces propositions. Il convient, au contraire, de marquer la volonté du Gouvernement de développer l'économie du « Grand Ouest », en décidant l'implantation d'une ou de deux industries lourdes dotées d'un pouvoir d'entraînement auprès des entreprises existantes ou futures.

De plus, le maintien et le développement de l'artisanat doivent retenir toute l'attention des pouvoirs publics car ils complètent l'activité économique des petites villes et des communes rurales.

Deuxième raison d'inquiétude : ne va-t-on pas à l'encontre d'une véritable politique de régionalisation ?

Le ministre de la défense nationale, M. Michel Debré, disait dernièrement, en parlant de la régionalisation : « De plus en plus la France et les Français aspirent à l'égalité ».

Il ajoutait : « Nos compatriotes acceptent de moins en moins que la région où ils habitent soit en dessous de la moyenne, de cette moyenne qui exprime l'égalité ».

Je pense que se trouve ainsi parfaitement défini le principe de la régionalisation : l'égalité. Cette égalité suppose d'ailleurs une compensation en faveur des régions les moins favorisées.

Ce principe que nous avons défendu lors de la discussion du V<sup>e</sup> Plan ne va-t-il pas être remis en question ? Il risque de l'être dans la mesure où l'œuvre du Gouvernement sera réservée en priorité aux régions à forte densité industrielle.

Au sujet du V<sup>e</sup> Plan, je rappellerai aussi qu'il avait su mettre l'accent sur le rôle capital que devaient jouer les métropoles d'équilibre. Des efforts positifs avaient été faits dans ce sens. Ils se sont concrétisés en particulier par la création d'universités, par l'aménagement ou la construction de voies de communication, par une politique plus dynamique du logement.

Comment cet effort, qui en est à son premier stade, sera-t-il poursuivi pour certaines de ces métropoles d'équilibre, celles de l'Ouest en particulier ? Comment celles-ci joueront-elles le rôle d'entraînement qui leur avait été dévolu puisque, pour elles, l'aide de l'Etat ne sera plus prioritaire ? Elles se trouvent, en effet, au cœur de régions à faible ou moyenne densité industrielle et ne possèdent pas d'industries lourdes.

Aussi, monsieur le ministre, à l'occasion de ce débat, souhaitons-nous obtenir du Gouvernement des assurances formelles.

Assurance d'abord que l'effort entrepris en faveur des métropoles d'équilibre sera poursuivi et intensifié.

Assurance également que l'Ouest sera doté des équipements nécessaires pour le mettre en état de compétitivité. Il ne faut pas, durant ce VI<sup>e</sup> Plan, sacrifier l'infrastructure à l'industrialisation. Il faut, au contraire, dans des zones comme la nôtre, créer cette infrastructure qui sera demain le moteur d'un véritable essor économique. « Les voies de communication et le logement », disait récemment, à Brest, M. Chalandon, « constituent des préalables à l'industrialisation ».

Assurance d'abord que l'effort entrepris en faveur des métropoles O. R. E. A. M. Nantes-Saint-Nazaire, relatives à l'implantation d'un complexe industriel de la Basse Loire, seront retenues dans le VI<sup>e</sup> Plan.

Notre pays doit tirer avantage de sa façade atlantique. C'est par cette porte océane que la France pourra reconquérir une position de pays exportateur, notamment en direction de l'Amérique et de l'Afrique.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que j'avais à formuler à l'occasion de ce projet de loi. Qu'il me suffise d'ajouter pour conclure qu'un plan bien conçu doit prévoir les moyens de créer un équilibre harmonieux entre toutes les zones de ce pays. Sinon, ce sont des hommes avec leurs familles qui sont sacrifiés. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Poulpiquet.

**M. Gabriel de Poulpiquet.** Monsieur le ministre, la lecture du rapport présentant les options du VI<sup>e</sup> Plan sous forme de projet, nous conduirait à présenter bien des observations mais, en raison du peu de temps qui nous est imparti, je me contenterai de quelques remarques, espérant que vous pourrez, dans vos

réponses, nous donner des assurances dont il sera tenu compte lors de l'élaboration du Plan que vous nous présenterez dans quelques mois.

Je succède à la tribune à d'autres représentants de l'Ouest. Craignant d'avoir à répéter leurs propos, je pourrais me taire. Mais puisque c'est à force de taper sur un clou qu'on l'enfoncé je tiens à vous dire, moi aussi, ce que je pense.

Reprenant deux points parmi les observations formulées par M. le rapporteur général, je vous demande de nous fournir quelques précisions sur les intentions du Gouvernement au sujet des problèmes intéressant l'agriculture et de nous faire part de vos intentions concernant l'industrialisation des régions qui forment la façade atlantique, c'est-à-dire l'Ouest de la France. A cet égard, le règlement des problèmes qui se posent aux agriculteurs dépend, en grande partie, du développement industriel, portuaire et maritime.

La politique agricole doit être orientée en fonction d'un aménagement rationnel du territoire. J'entends par là qu'il convient de donner à chaque région les moyens de conserver un potentiel de production qui permette de partager entre les différentes régions les cultures ou les élevages compte tenu de leur vocation.

En un mot, il faut s'opposer à l'accaparement de certaines productions par des régions qui possèdent des atouts suffisants. Cela est possible par une répartition sélective de l'aide aux investissements et aux équipements nécessaires pour les productions comme pour les industries alimentaires. Il est indispensable que les régions à forte densité d'agriculteurs ne soient pas vidées de leur substance humaine et qu'elles puissent au contraire progresser en modernisant leur agriculture et en développant les industries de transformation.

C'est dans ces conditions et par l'industrialisation, qu'il sera possible d'y maintenir un équilibre démographique convenable.

La décentralisation industrielle, notamment vers les régions périphériques, doit permettre de tirer parti des avantages que peut donner à la France sa façade atlantique.

C'est à cette condition seulement qu'elle pourra obtenir un développement harmonieux.

Un des principaux devoirs de l'Etat devrait être d'orienter sa politique d'aménagement du territoire en tenant compte de ces nécessités. La France peut retirer des avantages économiques incalculables du coût des transports maritimes et de leur avance sur les transports terrestres. En installant ses industries dans des régions qui leur permettent de bénéficier de ces avantages et d'assurer notamment leur approvisionnement en matières premières ou énergétiques à des prix particulièrement intéressants, elle ferait de l'extrême Ouest du pays une carte maîtresse de son développement industriel.

La IV<sup>e</sup> République l'avait complètement ignoré. La V<sup>e</sup> République vient, au cours du dernier Plan, de montrer sa volonté d'industrialiser ces régions, mais les résultats restent insuffisants. Il faut donc progresser encore dans cette voie.

Les divers modes d'incitation tels que primes et prêts d'équipement, se sont révélés inefficaces. Très souvent, ils n'ont même pas été employés.

Peut-être devrait-on prendre d'urgence des mesures du genre de celles qui ont été appliquées dans les zones de reconversion industrielle comme le Nord. Elles semblent avoir été fort utiles si l'on en juge par les emplois créés ces dernières années.

Sachez, monsieur le ministre, que c'est seulement par comparaison avec les mesures prises en faveur d'autres régions françaises ou dans les pays étrangers que l'on pourra juger de l'efficacité de celles dont bénéficiera l'Ouest.

Dans la compétition économique qui s'engage, la France a le devoir de jouer tous ses atouts et de renforcer sa capacité industrielle là où c'est possible. Les sites maritimes et les ports en eau profonde comme Brest doivent faire de l'extrême Ouest un élément de richesse pour la France dans le contexte international.

Outre une situation géographique favorable, ces régions disposent d'un potentiel humain encore très nombreux, pouvant fournir une main-d'œuvre de qualité.

La France doit mener une politique hardie de décentralisation industrielle et administrative. C'est à cette condition seulement qu'elle pourra obtenir un développement harmonieux permettant les meilleurs rendements industriels aux moindres frais, et devenir, ainsi, compétitive.

Le Gouvernement a-t-il calculé ce que coûtent au pays le déplacement d'un travailleur de province vers la région parisienne, les grèves des transports ou de l'électricité qui paralysent de nombreuses industries ?

Si l'on additionnait tout cela, on aboutirait à un chiffre impressionnant. Les équipements, la construction des logements

et des routes en secteur urbain à population très dense coûtent des sommes très élevées. Malgré cela, les travailleurs y ont une vie pénible, inhumaine.

Les concentrations urbaines sont mauvaises du point de vue social et déplorables du point de vue politique. Ce n'est pas par hasard si siègent derrière moi les élus des faubourgs parisiens.

Voulez-vous créer encore des villes nouvelles et agrandir par là même la « ceinture rouge » ? Les électeurs communistes seraient moins nombreux si les travailleurs provinciaux avaient trouvé un emploi dans leur province natale. (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*) Une telle situation explique le mécontentement dû aux conditions de vie médiocres que l'on peut offrir à grands frais aux travailleurs qui ont quitté leur région pour aller trouver de l'emploi dans les usines concentrées dans la région parisienne où elles sont déjà en trop grand nombre.

On assiste à ce paradoxe : on fait venir des travailleurs étrangers et, dans le même temps, on paie des indemnités de chômage ou on s'efforce de créer des emplois dans des régions insuffisamment développées.

Des réponses du Gouvernement et des mesures qu'il prendra en faveur de la décentralisation dépendra mon vote lors de la présentation du VI<sup>e</sup> Plan. D'ici là, le Gouvernement aura eu le temps de réfléchir et de montrer par des actions son intention de développer les industries à travers le pays. D'avance, je vous remercie, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chambon.

**M. Jean Chambon.** Mesdames, messieurs, sans doute les problèmes économiques sont-ils très importants en agriculture et conditionnent-ils le climat social. Cette action est d'ailleurs réversible.

C'est cependant l'un de ceux-ci, qui a retenu le plus l'attention des collègues de ma région, MM. Bonnel, Cairy, Collette, Durieux et la mienne, que j'évoquerai ce soir : l'exode rural.

C'est un phénomène progressif, enveloppant et qui semble irréversible. Son acuité croissante sera, si l'on n'y prend garde, au terme de la génération active présente, soit dans quinze ou vingt ans, d'une importance si grande que, dans tel ou tel village de ma circonscription, le nombre des exploitations agricoles sera réduit au dixième. Stérilisant pour la production agricole elle-même, l'exode rural aura une grande influence sur notre équilibre économique et social.

Pourquoi un tel abandon d'une profession satisfaisante autrefois ? Bien des facteurs interviennent, les plus impératifs étant sociaux ou psychiques, épaulés bien sûr par de nombreuses justifications économiques.

L'homme de la terre vous dira tout d'abord qu'il n'est plus un homme libre, puisqu'il n'est pas un citoyen à part entière, qu'il n'est pas considéré, qu'il est méprisé, enfin qu'il est abandonné.

Il n'est pas libre, vous dira-t-il, car il effectue un travail souvent pénible, toujours très prenant. Parle-t-on de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail, que lui importe ? Il sait bien qu'il continuera à se lever tôt, à se coucher tard et à être mobilisé au service de son élevage 365 jours par an.

Il n'est pas libre parce qu'il sait que l'agriculture a toujours subi les prix et que, malgré toutes les promesses même formulées par des organisations auxquelles il avait donné sa confiance, la situation n'a pas changé.

Il n'est pas libre parce que sa volonté d'homme compte peu au regard des forces environnantes, parce que la part du voulu est légère devant la part du subi.

Il n'est pas considéré. Cultivateur actif et qualifié, conscient de travailler une des terres les plus riches de la Communauté économique européenne, il s'entend dire : « vous n'êtes pas compétitif ; il faudra rendre votre exploitation plus dynamique ». Encore des professeurs de dynamisme ! Sont-ce ces promoteurs qui voit s'échapper dans la campagne aux dures périodes de la fenaison et de la moisson ?

Face aux prix mondiaux agricoles dégradés, pratiqués, d'une part par les pays sous-développés pourvus d'une main-d'œuvre abondante ou mal rémunérée, d'autre part par les pays économiquement très évolués soutenant vigoureusement leur agriculture, le paysan français ne peut subsister que grâce au soutien des prix de sa production. D'aucuns le traitent de « budgétivore ». Placé au rang d'assisté, il souffre dans sa dignité.

Il est abandonné. Parle-t-on d'une augmentation du taux de croissance annuel de 6, 6,2 ou 6,5 p. 100 ? Peu lui importe : il sait bien qu'il devra se contenter de beaucoup moins, car le revenu agricole ne fait que suivre le revenu national.

Il est abandonné parce que les promesses qui lui sont faites ne sont plus tenues. Que lui importe que le prix de base du lait soit fixé à 57 centimes le kilogramme puisqu'il vend son litre de lait entre 42 et 44 centimes, soit moins cher qu'il n'achète l'eau minérale. Il sait bien aussi que ce litre de lait sera vendu deux fois et demie plus cher au consommateur. M. le ministre de l'agriculture avait prévu une augmentation de deux centimes par litre, au 15 novembre et une deuxième de deux centimes également, au 1<sup>er</sup> avril. Ces augmentations devaient bénéficier intégralement au producteur. Qu'en est-il advenu ?

Il ne peut y avoir de réussite du VI<sup>e</sup> Plan sans une participation pleine et entière de tous les citoyens. Conscients de la vérité de la déclaration de M. le président Pompidou à San-Francisco : « Tous ceux qui prètent dent vivre sans travailler, fussent-ils hippies, doivent savoir qu'ils ne peuvent le faire sans le travail des autres », les cultivateurs sont prêts à apporter leur entière collaboration mais ils souhaitent qu'à travail égal corresponde une rétribution identique.

C'est par cette élémentaire justice que passe le remède à la désertion des campagnes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Catalifaud.

**M. Albert Catalifaud.** Le VI<sup>e</sup> Plan est axé, pour une grande part, sur l'industrialisation.

Personelement, j'approuve le principe, car une bonne et saine économie est la base du progrès social. Mais l'industrialisation n'est pas une panacée en soi. Pour qu'elle réussisse dans des conditions acceptables, elle doit être accompagnée de l'environnement indispensable, notamment dans le domaine des communications et des transports.

Jusqu'à présent, il a été difficile de prévoir les transports correspondant à l'activité industrielle, l'Etat obligeant ou incitant les industries à aller s'installer ici ou là suivant les besoins, certes, mais aussi pour parer au plus pressé. J'espère qu'à l'avenir on définira une véritable politique industrielle, que les responsables ne disperseront plus les implantations mais regrouperont les familles d'une même production dans des régions déterminées et propices ainsi que les industries annexes et de sous-traitance, comme l'exigent l'intérêt de l'industrie et celui de l'économie générale.

Grâce à cette organisation rationnelle, il sera plus aisé de prévoir les transports indispensables.

Dans son discours, M. le Premier ministre nous a déclaré que c'était une gageure que vouloir planifier le développement cinq ans à l'avance. Peut-être est-ce exact dans la plupart des cas. En revanche, pour certains secteurs, cette durée semble trop courte, notamment en ce qui concerne les infrastructures et les équipements collectifs. En effet, le temps de préparer les projets, de les mettre au concours ou en adjudication, d'en commencer la réalisation, et les cinq ans sont déjà écoulés. Par conséquent, ce n'est pas sur cinq ans qu'on devrait prévoir mais sur une période plus longue, et pourquoi pas sur la durée de deux ou trois plans ?

Mais revenons aux transports. Quels sont-ils ?

Il y a d'abord le chemin de fer. La S. N. C. F. consent un important effort pour transporter le maximum de personnes et de marchandises à des prix réalistes. L'équilibre budgétaire vers lequel on lui impose de tendre est réalisable à condition toutefois de lui en fournir les moyens. De même, tout en conservant l'esprit de service public, elle doit répondre aux besoins tant en ce qui concerne les voyageurs qu'en ce qui concerne les marchandises. Il importe que notre société nationale conserve son esprit d'initiative, adapte mieux son matériel et utilise au maximum la cybernétique. Quant aux conteneurs, bien loin de n'être que des caissons, ils peuvent être des éléments ou des ensembles.

Parlons maintenant de la route. Nous abordons là un problème crucial. Depuis 1939, hormis la suppression de « points noirs » et la construction de quelques centaines de kilomètres d'autoroutes, on a négligé le réseau routier national. Encore le réseau d'autoroutes est-il centré sur Paris, comme les autres infrastructures de transports d'ailleurs.

La circulation routière a augmenté considérablement, passant de l'indice 100 en 1938 à l'indice 680 en 1969 ; or, dans le même temps, les crédits d'entretien ont atteint l'indice 110.

Parallèlement, mais dans un passé récent, le produit des redevances d'infrastructure a décuplé de 1952 à 1969, puisqu'il est passé de 1.630 millions de francs à quelque 16.000 millions de francs.

Que prévoit le VI<sup>e</sup> Plan ? Il prévoit qu'en 1975 le service rendu par la route sera identique à celui de 1965, année où la circulation routière était déjà saturée et dangereuse.

Puisque vous avez l'air d'en douter, monsieur le ministre, je vous rappelle qu'aux termes du Plan, le service rendu sera équivalent « si possible » — j'ai retenu ces mots — à celui de 1965, ce qui n'est pas fait pour nous rassurer.

Il semble aberrant que le VI<sup>e</sup> Plan se traduise par une rétrogradation. Dans ce cas, il n'y aurait pas progrès mais recul très net.

En ce qui concerne l'eau, voyons d'abord les ports maritimes.

Il faut avouer que c'est dans ce domaine que le V<sup>e</sup> Plan aura le mieux atteint ses objectifs.

Il n'empêche qu'un gros effort doit être consenti, notamment en faveur des ports de l'Atlantique et, surtout, de la Manche et de la mer du Nord si l'on veut éviter l'évasion du trafic vers les ports d'Anvers, de Rotterdam et d'Amsterdam, mieux équipés et moins chers.

L'aménagement de ces ports, pour qu'ils puissent accueillir les pétroliers géants, revêt un caractère d'urgence indéniable.

Ensuite, il est indispensable d'alimenter et de desservir nos ports par des voies navigables appropriées, qui mettront la France à parité avec les autres pays de la Communauté économique européenne.

Non seulement nous devons entretenir au mieux le réseau de canaux existant, mais il est indispensable de construire des canaux à grand gabarit pour relier les diverses régions entre elles et pour prolonger les voies à grand gabarit des pays voisins. C'est ainsi que les liaisons Mer du Nord — Méditerranée, Seine-Est, Seine-Nord doivent être rapidement établies, notre retard dans ce domaine étant considérable.

Comme ces trois liaisons ne peuvent pas être réalisées simultanément, il faut commencer par celle qui est le plus rentable, qui répond aux besoins les plus urgents et qui sert le mieux l'économie générale. Je citerai comme exemple la liaison Seine-Nord et l'antenne de départ du premier tronçon de Seine-Est qui sont également les moins coûteuses.

Mais alors, monsieur le ministre, vous allez me répondre : « Où voulez-vous qu'on trouve les crédits nécessaires pour réaliser tous ces équipements ? »

Si nous manquons de crédits, notre choix doit porter d'abord sur les opérations les plus urgentes et dont la rentabilité est la plus élevée. Ensuite, si toutes les réalisations jugées indispensables ne peuvent être exécutées, il conviendra d'établir une réelle et efficace coordination des infrastructures existantes afin d'en obtenir le meilleur rendement.

La commission de la production et des échanges réclame cette coordination depuis plus de dix ans. Il faut la vouloir et la réaliser. Nous éviterons ainsi un gaspillage qui coûte cher à la nation. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Vaillant-Couturier.

**Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier.** Monsieur le ministre, dans le domaine de la santé publique, à la fin de cette année, le V<sup>e</sup> Plan sera réalisé à 60 p. 100 en francs constants. Dans de nombreuses branches il ne le sera qu'à moins de 50 p. 100.

La commission du VI<sup>e</sup> Plan a fixé à 30 milliards de francs les besoins en équipements sanitaires, et le Gouvernement se propose de réduire le taux de croissance de 25 p. 100 par rapport au V<sup>e</sup> Plan.

Il n'est possible de diminuer ni les crédits pour les centres hospitaliers universitaires sans compromettre l'enseignement de la médecine et la recherche, ni, sans grave danger pour l'avenir, les crédits destinés à la lutte contre les maladies mentales, le taux d'encombrement des établissements étant tel que des malades qui pourraient être guéris deviennent à 80 p. 100 des chroniques, ni les faibles crédits consacrés à la lutte contre le cancer, pas plus que les crédits affectés aux personnes âgées et aux handicapés, ces postes étant parmi les plus retardataires du V<sup>e</sup> Plan.

En ce qui concerne le personnel sanitaire, il faudrait former 8.000 médecins par an.

Il est indispensable de former massivement un personnel qualifié, d'ouvrir pour cela des écoles publiques et gratuites, au niveau des hôpitaux, pour toutes les disciplines, accessibles aux non-diplômés en fonction, avec cours et organisation des études sur le temps de travail.

Se fondant sur ce qui s'est passé pour le V<sup>e</sup> Plan qui, déjà, prétendait pallier l'insuffisance des équipements publics par l'équipement privé, les études de la commission de la santé montrent que les crédits privés se sont naturellement tournés essentiellement vers les secteurs où ils pouvaient tirer des profits : obstétrique, chirurgie, radiologie.

La commission exprime ainsi son opinion :

« Ceci a eu pour résultat d'introduire des distorsions dans l'ensemble de notre appareil sanitaire. La part de la recherche, de la recherche clinique, de la formation des personnels, des garanties d'un service public multidisciplinaire ouvert à tous, y compris aux bénéficiaires de l'aide médicale, s'est amenueillée à mesure que croissait dans le parc national le rôle d'équipements privés qui ont, quelle que puisse être la qualité de certains d'entre eux, une tout autre raison.

Nous n'avons jamais dit autre chose.

Or le VI<sup>e</sup> Plan et son corollaire, le projet de loi de réforme sanitaire, sont de nature à entraîner une très nette accentuation de cette orientation.

On prévoit une large ouverture des portes au capitalisme sanitaire, lequel est déjà très développé dans d'autres pays du Marché commun.

Qui peut nier la nécessité d'une réorganisation des services de santé et d'une réforme de l'hospitalisation publique ? Mais vos plans ont ouvertement pour objectif, même dans le secteur public, la recherche de la rentabilité, dans le sens le plus commercial de ce mot.

L'organisation de la santé doit être envisagée non pas sous l'angle des profits capitalistes, mais, en premier lieu, comme un service public.

Vous voulez porter une nouvelle atteinte à la sécurité sociale, alors que la disparité des possibilités de se soigner est telle que la consommation médicale, la mortalité infantile, la promesse de vie peuvent aller du simple au double, en fonction du revenu.

M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale a déclaré à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qu'il hésitait, pour faire des économies, entre la majoration des cotisations, le déplafonnement, la réduction du ticket modérateur et la suppression du petit risque. Il envisage également de faire payer une cotisation aux retraités pour le risque maladie et d'inclure les allocations familiales dans le revenu imposable.

Si de telles mesures étaient adoptées, elles aboutiraient à un abaissement du niveau de vie des travailleurs et aggraveraient encore l'injustice sociale en matière de protection de la santé.

Le prétendu déficit de la sécurité sociale tient aux charges indues que l'Etat fait supporter à celle-ci. Il y aurait un moyen très simple d'y remédier : d'une part, en mettant à la charge de l'Etat les dépenses qui lui incombent ; d'autre part, en supprimant la T. V. A. applicable aux médicaments et en diminuant les profits fantaisistes des laboratoires pharmaceutiques.

De 1968 à 1969, ces profits ont augmenté de 22,6 p. 100 pour le laboratoire Labaz, de 31,4 p. 100 pour Roussel-Uclaf, de 31,2 p. 100 pour Clin-Byla et de 484,6 p. 100 pour Specia.

Puisque le Gouvernement a l'intention d'améliorer le sort des personnes âgées, nous lui suggérons — et nous réclamons cette mesure depuis des années — de porter l'allocation aux vieux travailleurs salariés à 80 p. 100 du S. M. I. C., de calculer les pensions sur les dix meilleures années, de les majorer annuellement de 1,5 p. 100 après la trentième et d'élever à 75 p. 100 le taux de réversion des pensions des veuves.

Et puisque le Gouvernement prétend qu'il s'inquiète de la baisse de la natalité, il est urgent de prendre des mesures d'aide aux familles.

Nous réclamons, quant à nous, la refonte du système des allocations familiales. En rappelant qu'à l'origine, en 1946, le salaire de base était lié au salaire du métallurgiste de la région parisienne, mais qu'il n'a cessé de se dégrader, nous proposons qu'il soit égal au S. M. I. C. En attendant, nous réclamons un relèvement immédiat de 20 p. 100 en faveur de tous les allocataires.

Comme il faut, pour avoir plusieurs enfants, commencer par en avoir un, nous proposons que les allocations familiales soient accordées à partir du premier enfant et pour chaque enfant, que la mère travaille ou non. Il faut encourager toutes les familles sans en léser aucune.

En outre, il serait juste d'instituer une allocation d'orphelin et une allocation pour le parent qui est seul à élever un ou plusieurs enfants, de même qu'une allocation pour les enfants inadaptés.

Pour encourager les femmes à avoir des enfants, il faut aussi prendre d'autres mesures, telles la construction d'un nombre suffisant de logements à loyer abordable et l'augmentation très sensible du nombre des crèches. A cet égard, nous avons proposé une participation patronale de 0,50 p. 100 qui serait une contribution juste, efficace et rapide à la solution du problème de la garde de l'enfant.

Il est également nécessaire que la femme, après seize semaines de congé de maternité à plein salaire, obtienne la garantie de retrouver son travail si elle désire prolonger son congé pendant un an.

Nous réclamons aussi depuis plusieurs années qu'il soit tenu compte du nombre d'enfants pour l'ouverture du droit à la retraite.

Mais toutes ces mesures impliquent, monsieur le ministre, une autre politique que la vôtre : une politique d'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Dupont-Fauville.

M. Hubert Dupont-Fauville. Monsieur le ministre, l'élaboration du Plan a été méritoire en ce qu'elle a été l'occasion d'une consultation vaste et générale.

Il en est ressorti le souci unanime des élus locaux de voir la France s'équiper en routes et en télécommunications, car chacun sait que le succès de l'industrialisation dépend de la mise en place des infrastructures nécessaires.

Il faudrait que, dans ses budgets, le Gouvernement procédât à un contrôle sévère de l'affectation des crédits destinés à la réalisation du Plan.

Ainsi, dans le domaine du logement, il faudrait éviter que ne se reproduise un scandale comme celui que nous connaissons actuellement dans le Pas-de-Calais, où, dans les régions de Lens et d'Avion, mille logements H. L. M. restent vides depuis trois ans, faute de locataires, alors qu'en d'autres endroits du département sévit une grave crise du logement.

La collecte de l'épargne, monsieur le ministre, devrait dépendre non plus du seul monopole de l'Etat, mais aussi du secteur privé, afin de favoriser le développement de l'habitat et de l'industrie.

Vous vous êtes également assigné comme objectif la réduction des horaires de travail avec toute la prudence souhaitable. Cette réduction est, en effet, possible si elle s'accompagne d'une croissance de la productivité.

En faveur du dégageant des agriculteurs de leur profession, il conviendrait de créer des industries en zone rurale, ce qui entraînerait une dépense peu élevée pour l'Etat si l'on déplaçait les subventions du F. A. S. A. S. A. ou des Safer, dont l'efficacité a été très contestable et qui n'ont pas été créatrices d'emplois.

Enfin, monsieur le ministre, en ce qui concerne la régionalisation, les crédits relatifs au VI<sup>e</sup> Plan devraient ne pas être affectés en priorité, tout au moins dans leur totalité, aux métropoles d'équilibre ; sinon, au lieu de disposer d'un poumon pour s'oxygéner, la région serait asphyxiée et votre plan échouerait certainement.

Cela dit, vous faisant toujours confiance depuis que je suis élu, je voterai certainement les options du Plan qui nous est présenté. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, les options du VI<sup>e</sup> Plan accordent une place importante aux conditions de vie des Français.

Ne pouvant les évoquer dans leur ensemble en quelques minutes, j'ai choisi un sujet précis — un seul — qui a sans doute valeur d'exemple quant à l'esprit de votre Plan : il s'agit de l'emploi féminin, qui concerne l'ensemble de la population et plus particulièrement sept millions de femmes actives.

Le document qui nous est soumis reconnaît l'importance de cette question à laquelle il fait allusion.

D'abord, à propos de l'essor démographique indispensable et de la protection de la famille.

Ensuite, quand il note que « notre politique familiale passe notamment par la mise au point d'un statut moderne de la femme au travail » ou que, « devant le développement de l'activité professionnelle féminine, des modalités particulières doivent permettre son insertion dans notre système socio-économique ».

Enfin, lorsqu'il souligne qu'« il est nécessaire d'adapter les conditions de l'emploi aux aspirations de la population féminine pour lui permettre de faire face au cumul de l'activité professionnelle et des responsabilités familiales ».

Le problème me paraît, en effet, bien posé, à travers des considérations prometteuses. Mais c'est malheureusement en vain que j'ai cherché sur quelles propositions concrètes elles débouchaient.

Quand on parle de la « politique spécifique de la main-d'œuvre féminine » et du « statut moderne de la femme au travail », de



qu'on s'agit-il exactement ? Nul ne le sait. Nous n'avons aucune précision et nous sommes confinés dans de généreuses banalités.

Je suis d'autant plus surpris de cette discrétion que les femmes qui travaillent ne limitent pas leurs préoccupations à leur entrée à l'École polytechnique ou à la possibilité d'accomplir un service civique.

Elles savent ce qu'elles veulent et l'expriment silencieusement, notamment les 44 p. 100 d'actives salariées qui demandent un travail à mi-temps comme activité permanente, et les 68 p. 100 d'actives non salariées qui ont opté pour le travail à mi-temps à titre définitif.

D'ailleurs, le Gouvernement le sait sans doute, lui aussi, puisqu'il a fait voter récemment un projet dans ce sens, en faveur de la fonction publique. Malheureusement, ce texte timide, bourré de conditions et de précautions, ne pèsera pas lourd face au pouvoir discrétionnaire qui est laissé aux directions générales pour l'appliquer ou l'enterrer. J'y vois néanmoins une manifestation d'intention dont j'aurais aimé retrouver l'inspiration dans les options qui nous sont présentées aujourd'hui.

Alors que l'importance du travail féminin s'accroît, avec une conversion accélérée au salariat, vous avez négligé de définir une politique de la femme active, qui garantisse sa liberté de choix et équilibre son existence entre son métier et son foyer.

Or les problèmes de la main-d'œuvre féminine exigent des solutions spécifiques.

D'abord, pour des raisons physiologiques, puisque les sociobiologistes estiment que la durée du travail professionnel féminin ne devrait pas excéder cinq heures par jour.

Ensuite, pour des raisons familiales, car le rôle de la femme à son foyer est d'ordre affectif et moral, et parce qu'il est vain de vouloir transférer aux équipements sociaux que le collectivisme nous vante, des responsabilités que les femmes elles-mêmes n'accepteraient pas de déléguer.

C'est sans doute ce que pensait Mgr Marty quand, récemment, devant le Centre d'étude et de documentation économique, il recommandait le travail à mi-temps comme étant le meilleur moyen de concilier les contraintes du travail et les charges familiales.

Enfin, vous soulignez très heureusement le caractère prioritaire d'une politique nataliste et familiale.

Mais l'erreur serait de croire — comme M. le rapporteur général Rivain l'a dit ici — que des allocations familiales plus généreusement distribuées pourraient être le support exclusif, ou même essentiel, de cette politique.

Là encore, ce sont les femmes qui répondent. Elles répondent notamment à l'analyse que Mme Vaillant-Couturier faisait il y a quelques instants.

Lors de l'enquête récente de l'Institut d'étude démographique, les mères de famille interrogées devaient classer cinq raisons de limitation des naissances : le manque de travail à mi-temps, le coût des études, les conditions de logement, l'insuffisance des crèches, le niveau des allocations.

L'insuffisance du travail à mi-temps l'a emporté, avec un score écrasant, sur toutes les autres motivations pourtant réputées essentielles.

Restent les considérations économiques. Elles mériteraient à elles seules un long développement dans un débat sur le Plan.

Je ne les aborderai que pour donner un exemple : celui de l'U. R. S. S.

Ce pays, qui traite avec un réalisme reconnu l'aspect économique du travail féminin, vient de décider une série de mesures pour accroître la productivité. Or je relève, parmi ces mesures, la création de chaînes de travail à mi-temps dans certaines usines soviétiques.

En dépit de toutes ces observations de caractère social, familial et économique, les aménagements indispensables au travail féminin ne réussissent pas à s'imposer, car ils vont à l'encontre de toute une législation sociale et de toute une pratique économique.

C'est donc là qu'il faut prendre des initiatives.

Je n'entrerai pas dans le détail des dispositions, connues et étudiées, qui permettraient aux salariées de bénéficier d'une totale protection sociale, familiale et statutaire sans pénaliser les employeurs décidés à promouvoir cette forme moderne d'activité professionnelle. Des formules adaptées, qui permettraient de sauvegarder entièrement les droits des intéressées, n'attendent que le bon vouloir du Gouvernement.

Je regrette que les options du Plan ne contiennent que des vœux pieux, sans marquer la moindre volonté de modifier une législation périmée et de lever les obstacles, souvent psycholo-

giques, qui correspondent bien plus à la société et au marché du travail d'hier qu'à une appréciation correcte des conditions de vie actuelles.

Récemment, au congrès des veuves civiles, M. le ministre du travail, de l'emploi et de la population, a critiqué l'attitude de ceux qui s'opposent à l'extension du travail à mi-temps, ou qui la redoutent, et il a souhaité un aménagement des textes pour rompre la rigidité de notre législation.

Si M. Fontanet a exprimé là l'opinion du Gouvernement, et si celui-ci n'a pas changé d'avis, alors il doit saisir l'occasion des options du VI<sup>e</sup> Plan pour donner, sur ce point capital, un contenu positif au souci qu'il proclame d'assurer aux Françaises les conditions d'une vie meilleure. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Sallenave.

M. Pierre Sallenave. Mesdames, messieurs, la fixation d'un taux de croissance relativement élevé, qui est l'ambition maîtresse du VI<sup>e</sup> Plan au stade de sa préparation, est de nature à inquiéter ceux d'entre nous qui attendent, comme le Gouvernement et les auteurs du rapport, une élévation sensible de notre niveau de vie, grâce aux progrès de notre économie générale, et qui cependant ne souhaitent pas que, pour atteindre cet objectif, on s'appuie sur les secteurs les plus forts et sur les zones qui sont déjà en expansion, et, que, si j'ose dire, on « largue » les activités ou les régions qui, faisant aujourd'hui figure de retardataires, seront considérées demain comme des poids morts.

Nous souhaiterions obtenir, au cours de ce débat, l'assurance qu'on ne cédera pas à cette tentation qui ne garantirait des succès qu'à court terme, mais que l'on recherchera, sous le signe de l'effort qui est la marque de ce Plan, la stratégie capable de faire participer à une ascension globale tous les éléments économiques et géographiques qui composent la nation.

Au regard de ces préoccupations qui recouvrent à la fois l'aménagement du territoire, le développement régional, l'industrialisation et l'emploi, le rapport sur les principales options du VI<sup>e</sup> Plan laisse apparaître deux tendances qui pourraient être contradictoires.

D'une part, la volonté de refaire le tissu industriel du pays par le renforcement et la restructuration des entreprises, au prix de l'élimination — qualifiée d'assainissement — de certaines d'entre elles.

D'autre part, le souci du meilleur emploi, de la pleine utilisation des forces de production, de l'amélioration des conditions de travail, parmi lesquelles la sécurité de l'emploi occupe une place primordiale.

Je dis qu'il y a un risque de contradiction, car il convient de discerner les conséquences de tous ordres de la première des politiques dont je viens de parler, et aussi de savoir qui en fera les frais.

Qu'il s'agisse des transformations profondes qu'appellent les mutations techniques ou de celles que suscitent les phénomènes de fusion ou de concentration, la situation qui en résulterait ne tarderait pas à devenir sérieuse dans les parties de notre territoire où les disponibilités en main-d'œuvre sont aujourd'hui faibles ou nulles, tandis qu'elle serait rapidement désastreuse dans les départements où règne le sous-emploi et en faveur desquels j'entends plaider, situation désastreuse au point que les hypothétiques résultats de la seconde politique ne parviendraient jamais à combler les vides provoqués par la première.

Cette conviction me conduit à formuler deux ordres de suggestions.

En premier lieu, j'enregistre avec satisfaction l'intention d'aider ceux que touchent les transformations structurelles, aussi bien celles qui sont subies que celles qui sont provoquées.

Les premières sont essentiellement le fait d'entreprises vouées au dépérissement par leur organisation propre, ou menacées de disparition par leur inadéquation technique.

Pour prévenir les « accidents de l'emploi », il y aurait lieu, me semble-t-il, de confier à temps à l'inspection de l'économie nationale une mission de prospective systématique qui permettrait d'envisager la conversion de ces établissements et, au cas où il serait impossible de dégager une solution, de demander à l'Agence nationale pour l'emploi, avant qu'il ne soit trop tard, la mise en place d'un plan de sauvegarde pour les personnels concernés.

Quant aux transformations provoquées, elles découlent généralement des concentrations que, dans une large mesure, le rapport encourage afin que nous puissions mieux supporter la compétition internationale.

Mais doit-on laisser des conseils d'administration décider unilatéralement de fusions qui impliquent le plus souvent des fermetures d'usines, des réductions de cadres et, par conséquent, le chômage ?

Notre législation présente sur ce point une lacune qu'il nous faut combler en édictant une procédure qui fasse de la solution acceptable du problème du reclassement du personnel le préalable à toute concentration.

En second lieu, je prends acte, bien volontiers, de l'affirmation, par les auteurs du rapport, d'une relation entre une plus grande efficacité économique et une meilleure prise en compte des données humaines, et notamment de l'attachement des hommes à leur milieu habituel. Certes, nous connaissons l'importance, en économie moderne, de la mobilité de la main-d'œuvre qui nous apparaît à vrai dire plus souhaitable de profession à profession que de région à région.

Mais pourquoi ne pas admettre, comme techniquement aussi réalisable et humainement préférable, la mobilité du travail ?

Au moment où le Nord-Est de la France, faute de main-d'œuvre, est obligé de faire appel à l'immigration étrangère, tandis que le Sud-Ouest est en dépression, préconiser le déplacement des demandeurs d'emplois serait aggraver notre déséquilibre régional.

L'Etat, souvent client privilégié des industries situées dans les régions pléthoriques, paraît disposer des moyens de persuasion pour les conduire à envisager, en direction des zones insuffisamment développées mais riches d'un potentiel humain, cet « essaimage » que l'on peut concevoir en gestion directe ou par le biais de la sous-traitance. Dans les deux cas, l'Institut de développement industriel, dont on nous a souvent assuré qu'il s'intéresserait à la moyenne entreprise autant qu'à la grande, doit jouer un rôle important qu'il serait utile de préciser.

En tout état de cause, le système des incitations, qui n'a pas donné jusqu'à ce jour les résultats attendus, est à compléter par un processus mettant en œuvre une intervention plus directe des pouvoirs publics.

Faire en sorte que l'emploi qu'ils détiennent n'échappe pas aussi facilement aux travailleurs et rapprocher le travail des hommes pour éviter leur déracinement au préjudice de l'équilibre de notre pays sont, en conclusion, deux impératifs sociaux que les ambitions économiques du VI<sup>e</sup> Plan n'ont pas le droit de sacrifier. (Applaudissements.)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### DEPOT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Gerbet un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à la mise en fourrière, à l'aliénation et à la destruction des véhicules terrestres (n° 1243).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 1249 et distribué.

— 6 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 17 juin, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1184, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan (rapport n° 1203 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; avis n° 1231 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges; avis n° 1236 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A quatorze heures trente, deuxième séance publique :

Vote sans débat du projet de loi n° 1107 autorisant l'approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Belgrade le 29 octobre 1969 (rapport n° 1195 de M. Nessler, au nom de la commission des affaires étrangères);

Vote, sans débat, du projet de loi n° 1108 autorisant la ratification de la convention consulaire, signée le 22 janvier 1969, entre la République française et la République socialiste de Tchécoslovaquie (rapport n° 1194 de M. Thoraillet, au nom de la commission des affaires étrangères);

Vote, sans débat, du projet de loi n° 1112 autorisant la ratification de la convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation extérieure, signée à Genève le 25 janvier 1965, et de ses deux protocoles annexes (rapport n° 1193 de M. Pianta, au nom de la commission des affaires étrangères);

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 1244 relatif à l'Ecole polytechnique (renvoyé à la commission de la défense nationale et des forces armées);

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

#### Ordre du jour établi par la conférence des présidents.

(Réunion du mardi 16 juin 1970.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 26 juin 1970 inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.

Aujourd'hui, mardi 16 juin, demain, mercredi 17 juin, matin, après-midi de quatorze heures trente à dix-huit heures, et soir à vingt et une heures, et jeudi 18 juin, de quatorze heures à dix-huit heures :

Suite de la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI<sup>e</sup> Plan (n° 1184-1203-1231-1236), étant entendu que sera inscrit, en tête de la séance du mercredi 17 juin à quatorze heures trente, le vote sans débat :

Du projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre la République française et la République socialiste fédérative de Yougoslavie, signée à Belgrade, le 29 octobre 1969 (n° 1107-1195);

Du projet de loi autorisant la ratification de la convention consulaire signée le 22 janvier 1969 entre la République française et la République socialiste de Tchécoslovaquie (n° 1108-1194);

Du projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, signée à Genève le 25 février 1965, et de ses deux protocoles annexes (n° 1112-1193),

et à vingt et une heures :

La discussion en deuxième lecture du projet de loi relatif à l'école polytechnique (n° 1244);

Lundi 22 juin, après-midi à quinze heures, et soir jusqu'à une heure du matin, et mardi 23 juin, matin :

Discussion :

Du projet de loi complétant certaines dispositions du titre I<sup>er</sup> du livre VI du code rural relatif au statut du fermage et du métayage, et de l'article 27 modifié de la loi n° 62-933 du 8 août 1962 complémentaire à la loi d'orientation agricole (n° 1204);

Du projet de loi relatif au bail rural à long terme (n° 1205);

Du projet de loi relatif aux sociétés agricoles d'investissement foncier (S. A. I. F.) (n° 1206);

Du projet de loi relatif aux groupements fonciers agricoles (n° 1207).

Ces quatre projets feront l'objet d'une discussion générale commune organisée sur une durée globale de trois heures trente pour les groupes.

Mardi 23 juin, après-midi et soir :

Eventuellement, discussions du projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 21 avril 1970 relative au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres aux communautés (n<sup>os</sup> 1133-1197) et du projet de loi autorisant la ratification du traité portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités instituant les communautés européennes et du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes, signé à Luxembourg le 22 avril 1970 (n<sup>os</sup> 1134-1198).

La discussion générale commune de ces deux textes sera organisée sur une durée de trois heures trente pour les groupes.

Discussion :

Du projet de loi approuvant l'adhésion de la France à l'accord portant création de la Banque asiatique de développement (n<sup>os</sup> 1073-1196) ;

Du projet de loi autorisant la ratification de l'avenant à la convention du 9 septembre 1966 entre la France et la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signé à Paris le 3 décembre 1969 (n<sup>o</sup> 1135) ;

Du projet de loi autorisant la ratification de la convention entre la République française et la République fédérale d'Allemagne au sujet de l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signée à Paris le 4 juillet 1969 (n<sup>o</sup> 1150) ;

Du projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, concernant le financement des travaux d'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, signé à Paris le 22 juillet 1969 (n<sup>o</sup> 1151) ;

Du projet de loi concernant certaines dispositions relatives à l'aménagement du Rhin entre Strasbourg-Kehl et Lauterbourg-Neuburgweier, prévu par la convention franco-allemande du 4 juillet 1969 (n<sup>o</sup> 1152) ;

Du projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique, en date du 20 mars 1970 (n<sup>o</sup> 1192).

Cet ordre du jour étant poursuivi jusqu'à son terme.

Mercredi 24 juin, après-midi et soir :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi instituant un taux légal d'alcoolémie et généralisant le dépistage par l'air expiré (n<sup>o</sup> 1248) ;

Eventuellement, discussion sur rapport de la commission mixte paritaire ou en deuxième lecture, du projet de loi tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre.

Discussion :

Du projet de loi adopté par le Sénat tendant à modifier et à compléter la loi n<sup>o</sup> 48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel (n<sup>o</sup> 1245) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à modifier la loi n<sup>o</sup> 51-1372 du 1<sup>er</sup> décembre 1951 et à proroger diverses dispositions transitoires prises en raison de la crise du logement (n<sup>o</sup> 1246) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, tendant à modifier l'article 79 de l'ordonnance n<sup>o</sup> 58-1374 du 30 décembre 1958 relatif aux indexations (n<sup>o</sup> 1247).

En deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à faciliter les opérations de rénovation urbaine (n<sup>o</sup> 1111) ;

En deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à faciliter la création d'agglomérations nouvelles (n<sup>o</sup> 1178).

Jeudi 25 juin, après-midi et soir :

Discussion :

En deuxième lecture, du projet de loi tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant l'article 1<sup>er</sup> de la loi n<sup>o</sup> 67-556 du 12 juillet 1967, portant dérogation dans la région parisienne aux règles d'organisation judiciaire fixées par l'ordonnance n<sup>o</sup> 58-1273 du 22 décembre 1958 (n<sup>o</sup> 1237) ;

Du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant et complétant l'ordonnance n<sup>o</sup> 58-1273 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation judiciaire (n<sup>o</sup> 1238) ;

Du projet de loi organique, adopté par le Sénat, relative au statut des magistrats (n<sup>o</sup> 1239).

Vendredi 26 juin, après l'heure réservée aux questions d'actualité :

Eventuellement, navettes diverses.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents.

Vendredi 19 juin, après-midi :

Questions d'actualité :

De M. Fouchier, sur le personnel de certaines caisses mutuelles ;

De M. de Montesquiou ou à défaut, de M. Dassié, sur la sauvegarde du milieu naturel ;

De M. Dupont-Fauville, sur la construction dans le Pas-de-Calais ;

De M. Caldaguès, sur le temple d'Angkor ;

De M. Berthelot, sur le logement des habitants du bidonville de Saint-Denis ;

De M. Lagorce, sur les orages de grêle en Gironde ;

De M. Olivier Giscard d'Estaing, sur la destruction des bidonvilles ;

De M. Peyrefitte, sur la nationale 4 ;

De M. Fontaine, sur le prix du sucre à la Réunion.

Cinq questions orales sans débat :

Une question à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale : de M. Arthur Moulin (n<sup>o</sup> 5990), sur le contrôle médical de la sécurité sociale ;

Une question à M. le Premier ministre (fonction publique) de M. Durieux (n<sup>o</sup> 9016), sur les suites à donner au rapport de la Cour des comptes ;

Une question à M. le ministre de l'équipement et du logement (tourisme) de M. Virgile Baré (n<sup>o</sup> 11683), sur le tourisme social ;

Une question à M. le ministre de l'agriculture de M. de Poulpique (n<sup>o</sup> 9053), sur la protection du gibier ;

Une question à M. le Premier ministre (jeunesse et sports) de M. Delorme (n<sup>o</sup> 9090), sur l'enseignement de la natation.

Une question orale avec débat :

A M. le ministre de l'éducation nationale, de M. Claude Guichard (n<sup>o</sup> 12728), sur l'autonomie des universités.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

## ANNEXE

### QUESTIONS ORALES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU VENDREDI 19 JUIN 1970

#### A. — Questions orales d'actualité.

M. Fouchier demande à M. le Premier ministre les mesures qu'il compte prendre pour le reclassement du personnel licencié par suite de la suppression de 26 caisses mutuelles régionales d'assurance maladie maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles.

M. de Montesquiou demande à M. le Premier ministre quelles mesures le Gouvernement compte prendre d'urgence ou proposer au vote du Parlement à la suite du dépôt du rapport sur la sauvegarde du milieu naturel.

M. Dassié demande à M. le Premier ministre de préciser quelles mesures le Gouvernement compte mettre en œuvre d'urgence pour assurer la sauvegarde du milieu naturel.

M. Dupont-Fauville demande à M. le Premier ministre quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour éviter le renouvellement d'erreurs graves commises en matière de constructions dans le département du Pas-de-Calais. En effet, 1.000 logements construits dans l'arrondissement de Lens par l'Office départemental de H. L. M. ne trouvent pas preneurs alors que des demandes ne peuvent être satisfaites dans d'autres zones du département. Il souhaiterait qu'une dérogation intervenue permettant la fixation de loyers inférieurs au taux légal afin d'éponger en partie la perte de recettes résultant de la non-occupation de ces 1.000 appartements.

M. Caldagués demande à M. le Premier ministre s'il n'estime pas que la France aurait pu, conformément à une vocation qui est de toute évidence la sienne, prendre l'initiative d'une concertation internationale en vue de la mise en place de mesures collectives propres à garantir la sauvegarde des temples d'Angkor sur lesquels les combats en cours font peser une grave menace.

M. Berthelet, après l'incendie du bidonville de Saint-Denis, attire l'attention de M. le Premier ministre sur les mesures à prendre pour résorber les bidonvilles et reloger dignement leurs habitants par une répartition équilibrée des logements entre les communes.

M. Lagorce appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les communes de Monségur, Cours-de-Monségur, Dieulivol, Noailiac et Lamothe-Landerron, en Gironde, dont les vignes et les récoltes ont été détruites à 80 p. 100 par un orage de grêle, dans la nuit du 13 au 14 juin 1970, et lui demande si une procédure abrégée ne pourrait être mise en œuvre pour que les agriculteurs victimes d'un sinistre particulièrement soudain et brutal, comme celui-ci, puissent recevoir une aide immédiate en attendant de pouvoir bénéficier des mesures d'aide prévues pour la législation sur les calamités agricoles.

M. Olivier Giscard-d'Estaing expose à M. le Premier ministre qu'au lendemain du jour où l'Assemblée nationale a été saisie du projet de loi permettant la destruction des logements insalubres, un incendie a ravagé le bidonville de Saint-Denis avec tous les risques que cela comporte. Il lui demande si les moyens législatifs et budgétaires peuvent permettre la destruction des taudis intolérables tant dans leurs conséquences matérielles que morales pour une société moderne et, en particulier attirer son attention sur les bidonvilles qui existent encore, bien que réduits, en face de la faculté de Nanterre où ils sont une source permanente de contestation et de désordre.

M. Peyrefitte demande à M. le Premier ministre s'il ne juge pas nécessaire de prévoir la mise à quatre voies de la nationale n° 4, non seulement entre Vitry-le-François et Nancy, mais à partir de Paris.

M. Fontaine demande à M. le Premier ministre de lui indiquer si, pour répondre aux promesses faites l'année dernière, le Gouvernement serait disposé à étudier une majoration des prix du sucre en vue du « rattrapage » des prix agricoles européens consécutifs à la dévaluation.

#### B. — Questions orales sans débat.

5990. — M. Arthur Moulin rappelle à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que les ordonnances de 1945 avaient prévu l'institution d'un régime unique de sécurité sociale applicable à toutes les catégories socio-professionnelles et couvrant tous les risques. Ce souci d'unité n'a pas été retenu et notre système de protection sociale a pris un caractère multiforme par la création de nombreux régimes à base professionnelle généralement très attachés à leur particularisme administratif et financier. Ce particularisme est respectable, mais des efforts de coordination doivent être faits pour éviter que les assurés ne souffrent de la multiplicité de ces régimes. Il y a quelques années différentes études dues au comité médical de la sécurité sociale ainsi qu'un rapport de la Cour des comptes et de l'inspection générale de la sécurité sociale avaient envisagé la création d'un corps autonome unique de contrôle médical pour les différents régimes de sécurité sociale et d'aide médicale. Une réponse faite à un sénateur (question écrite n° 6660, J. O. Débats Sénat, du 2 juin 1967, p. 553 et 554) indiquait que les conclusions des travaux entrepris dans ce domaine avaient été « contestées par les gestionnaires de certains régimes et n'ont pas abouti, jusqu'ici, à la rédaction d'un projet de texte précis ». Les inconvénients nés de la pluralité des corps de contrôle médicaux sont pourtant évidents. Il lui signale, à cet égard, un exemple dont il a eu récemment connaissance : la veuve d'un exploitant agricole, après le décès de son mari, travaille pendant une dizaine d'années comme salariée. A soixante ans, atteinte d'une maladie de longue durée, elle demande, après avoir épuisé ses droits à indemnités journalières, à bénéficier d'une pension de retraite, compte tenu de son inaptitude au travail. Celle-ci est en effet constatée par le contrôle médical de la caisse de régime général dont elle relève, mais en raison d'une durée insuffisante d'affiliation comme salariée, elle ne peut prétendre à une pension de retraite. Elle demande, alors, à obtenir une pension par coordination de ses droits propres de salariée et de ceux auxquels elle peut prétendre comme aide familiale d'un exploitant agricole décédé. Soumise à un examen par le contrôle médical du régime agricole, celui-ci ne reconnaît pas son inaptitude au travail. Les prises de position différentes du contrôle médical du régime général et du contrôle médical du régime agricole ne permettent

done pas à l'intéressée d'obtenir une retraite à taux plein du régime général avant l'âge de soixante-cinq ans. Il lui expose dans le même ordre d'idées un autre litige dont il a eu connaissance. Celui-ci concerne un salarié ayant perdu son emploi après avoir bénéficié des indemnités journalières qui lui furent accordées pendant la durée d'une longue maladie. Ayant demandé, à la date d'expiration de la période légale d'attribution des prestations en espèces, à bénéficier d'une pension d'invalidité, celle-ci lui fut refusée, le contrôle médical ayant estimé que sa capacité de travail n'était pas réduite au moins des deux tiers. S'étant alors inscrit comme demandeur d'emploi à la direction départementale de la main-d'œuvre, l'intéressé fut soumis à une visite médicale, à la suite de laquelle le médecin du service de la main-d'œuvre conclut que son incapacité de travail devait normalement entraîner une pension d'invalidité. Ces conclusions contraïrent, sans doute susceptibles d'appel, mais moyennant une procédure longue et compliquée, ont pour effet de priver l'intéressé à la fois d'une pension d'invalidité et de la possibilité de trouver un nouvel emploi. Les exemples de ce genre pourraient être multipliés. Afin d'éviter des inconvénients de ce genre, analogues à ceux qui viennent d'être ainsi signalés, il lui demande s'il envisage de faire reprendre l'étude à laquelle il était fait allusion dans la réponse précitée afin d'aboutir à la création d'un corps de contrôle médical unique pour les différents régimes de sécurité sociale et pour les services de main-d'œuvre. Cette création entraînerait la prise en considération automatique des décisions médicales prises dans un régime de sécurité sociale pour les autres régimes éventuellement concernés. Il pourrait en être de même en ce qui concerne les décisions prises par les médecins des services départementaux de la main-d'œuvre.

9016. — M. Durieux demande à M. le Premier ministre (fonction publique et réformes administratives) si des sanctions ont été prises par les pouvoirs publics à l'encontre des personnes ou des organismes dont les crimes ont été relevés dans le rapport de la Cour des comptes.

11683. — M. Virgile Barel rappelle à M. le ministre de l'équipement et du logement (tourisme) toutes les interventions et opérations parlementaires ainsi que toutes les démarches effectuées par les associations sans but lucratif en faveur du développement du tourisme social et familial. Il remarque que les options commandant le VI<sup>e</sup> Plan posent le tourisme dans son adaptation au marché et sa commercialisation, lequel marché, dans les hypothèses de la commission de travail, en est à « ses premiers développements ». Il s'agit donc en fait de la meilleure exploitation de ce qui constitue le « produit touristique », sorte de matière première dont les rédacteurs des options affirment qu'elle nécessitera des installations de rentabilité convenable. Cette conception semble ne voir que le côté bénéficiaire pour l'industrie touristique ; il est à craindre que les intérêts des vacanciers, des familles de travailleurs notamment, soient négligés. Il lui demande quelles mesures concrètes et financières seront prises pour que soit développée la part du tourisme social dans l'ensemble du tourisme et comment il entend assurer l'application de la troisième recommandation, ainsi rédigée page 198 dans le rapport distribué aux députés : « Développer les réalisations prises en charge par des organismes sans but lucratif » dont l'une d'elles vient d'établir dans son congrès récent une sorte de charte concernant la durée des vacances et congés payés, les facilités de transport, le réseau routier, le camping et le caravanning, le pouvoir d'achat, les subventions pour des installations, comme celles des villages de vacances, réalisées par les collectivités locales et associations de tourisme social, les réserves foncières, les plans d'eau, l'utilisation des plages.

9053. — M. de Poulpique expose à M. le ministre de l'agriculture l'inquiétude qu'il éprouve en raison de la diminution croissante du gibier en France et du dépeuplement des rivières en truites et saumons. Cette situation est extrêmement regrettable aussi bien en ce qui concerne le développement du sport cynégétique que du tourisme. Il semble évident que des mesures rapides devraient être prises pour remédier à cette situation ; c'est pourquoi il lui demande : 1° s'il n'estime pas que l'organisation de la chasse et de la pêche devrait être re-examinée ; 2° quelles mesures il envisage de prendre afin d'assurer la protection de la nature d'une manière générale et en particulier celle du gibier et des poissons, souvent victimes de l'emploi inconsidéré de certains produits chimiques nocifs.

9090. — M. Delorme attire l'attention de M. le Premier ministre (jeunesse, sports et loisirs) sur le problème de la natation dont le terrible accident du lac Léman a révélé toute l'importance à l'opinion publique. Il lui demande quelles mesures urgentes il compte prendre pour former des maîtres-nageurs en nombre suffisant et développer l'enseignement et la pratique de la natation.

## C. — Question orale avec débat.

12728. — M. Claude Guichard demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles mesures il compte prendre pour donner une forme concrète à la notion d'autonomie des universités reconnue par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Sur le plan administratif l'autonomie clarifierait les niveaux d'exercice de l'autorité; sur le plan pédagogique elle permettrait une hiérarchie des diplômés et de la valeur des étudiants; sur le plan financier elle serait synonyme de responsabilité et de dynamisme au niveau régional.

## QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE  
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

## QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

## Œufs.

12879. — 16 juin 1970. — M. Durieux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les graves conséquences qui résultent pour les producteurs d'œufs, de la dégradation continue des cours de cette denrée. Il lui précise que le prix de ramassage des œufs s'ajoutant aux charges fiscales qui frappent l'aviculteur, ont eu pour conséquence, qu'au cours de l'année 1969, nos exportations sont restées stationnaires, alors que les importations d'œufs en coquille ont progressé de 50 p. 100. Il lui demande quelles mesures il compte prendre: 1<sup>o</sup> pour revaloriser le cours de cette denrée; 2<sup>o</sup> pour protéger nos producteurs de la concurrence étrangère, belge notamment.

## QUESTIONS ECRITES

## Article 138 du règlement:

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire, qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire de un mois. »

## Commerce extérieur.

12859. — 16 juin 1970. — M. Offroy appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la complexité des procédures actuellement exigées pour la récupération de la T. V. A. correspondant aux ventes effectuées à l'étranger. Lorsque le total des taxes déductibles excède le montant de la T. V. A. dont les exportateurs sont redevables au titre des opérations faites à l'intérieur, ceux-ci peuvent obtenir la restitution de tout ou partie du solde créditeur, à charge pour eux de constituer chaque mois un dossier comprenant: 1<sup>o</sup> une demande de remboursement établie en double exemplaire sur formule n<sup>o</sup> 3518, dont les pages 1 et 2 doivent être remplies avec le plus grand soin. Les négociants non assujettis à la T. V. A. doivent joindre à leur demande une déclaration annexe n<sup>o</sup> 3518 bis présentant le décompte des taxes à rembourser. Il ne doit être fait état dans les demandes que des exportations ou affaires assimilées pour lesquelles les exportateurs sont en possession de pièces justificatives: a) déclaration d'exportation visée par le bureau de douane de sortie pour les exportations directes; b) attestations des clients exportateurs visés par le service des contributions indirectes dont ils relèvent pour les ventes en franchise; c) copies des factures délivrées aux commissionnaires exportateurs et annotées par eux des références aux déclarations d'exportation pour les exportations effectuées par leurs soins; d) bordereaux de dépôt dans une banque agréée des chèques libellés en devises étrangères, reçus en paiement des exportations invisibles, etc. 2<sup>o</sup> Un relevé des factures d'achats comportant sur trois colonnes, les noms et adresses

des fournisseurs ou prestataires de services, les date et montant de chaque facture et le montant des taxes correspondantes dont la mention est exigée par l'article 268 du code général des impôts, cette dernière colonne doit être totalisée (total à reporter à la page 2 de l'imprimé n<sup>o</sup> 3518, cadre A, ligne 2); 3<sup>o</sup> une copie de la déclaration de chiffre d'affaires du mois ou du trimestre correspondant à la demande. Il est évident que, pour les entreprises qui effectuent à l'étranger un grand nombre de ventes portant très souvent sur des montants relativement peu importants, le relevé des factures d'achats comportant sur trois colonnes les noms et adresses des fournisseurs ainsi que les date et montant de chaque facture, entraîne une tâche excessive pour la comptabilité des sociétés qui ne disposent pas de services suffisamment étoffés. Il lui demande s'il envisage une simplification de la procédure qui vient de lui être rappelée, l'administration locale des contributions indirectes ne pouvant réduire le nombre et la complexité des documents exigés.

## Rentiers voyageurs.

12860. — 16 juin 1970. — M. Jacques Sanglier attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les regrettables confusions qu'ont fait naître dans l'esprit de certains rentiers voyageurs les dispositions contenues dans l'article 32 de la loi de finances pour 1970 portant majoration des rentes des secteurs public et privé qui ont pris naissance avant le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Aux termes de cet article, le montant de la majoration des rentes constituées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1959 et le 1<sup>er</sup> janvier 1964 était fixé à 11,2 p. 100. Nombre de bénéficiaires desdites rentes en ont conclu que ce coefficient serait effectivement appliqué au montant des prestations qu'ils percevaient. Il leur échappait, en effet, par suite des obscurités du texte, que le taux susindiqué de 11,2 p. 100 se substituait à celui de 10 p. 100 dont faisait mention l'article 74 de la loi de finances pour 1969, de sorte que la majoration enregistrée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1970 ne s'établissait réellement qu'à 1,09 p. 100. Il s'en est suivi, fréquemment, avec les débirentiers ou les organismes payeurs des rentes du secteur public, des demandes d'explications et des échanges de correspondance qui auraient pu être évités si les modalités des majorations en cause avaient été plus clairement définies par la loi. Il lui demande si une raison quelconque pourrait s'opposer, à l'avenir, à ce que les taux de majoration fussent exprimés en pourcentage du montant non plus de la rente originaire, mais de celle effectivement payée à la veille de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle revalorisation.

## Administrateurs civils.

12861. — 16 juin 1970. — M. Lebas appelle l'attention de M. le Premier ministre (fonction publique et réformes administratives) sur la situation faite aux administrateurs civils non issus de l'école nationale d'administration. Les intéressés souhaitent que cesse toute discrimination entre eux et ceux des administrateurs civils qui proviennent de l'E. N. A. Il lui expose, en particulier, les problèmes qui se posent, en ce qui concerne leurs nominations « hors classe », nominations qui sont accordées beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement aux anciens de l'E. N. A. Compte tenu du petit nombre de promotions surtout dans certaines directions, il serait souhaitable qu'une promotion plus importante intervienne qui accorderait enfin à un certain nombre d'administrateurs des anciens recrutements l'avancement qu'ils attendent en vain depuis si longtemps. Il lui demande s'il envisage de prendre la mesure ainsi suggérée.

## Médecine (enseignement).

12862. — 16 juin 1970. — M. François Bénard, se référant au décret n<sup>o</sup> 66-940 du 8 décembre 1966 portant création d'un cycle d'études et de recherches en biologie humaine, demande à M. le ministre de l'éducation nationale: 1<sup>o</sup> s'il est prévu que les étudiants ayant suivi cette voie jusqu'au doctorat pourront être inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois de professeurs et maîtres de conférence agrégés des facultés de médecine chargés de l'enseignement de la biologie humaine; 2<sup>o</sup> quels autres débouchés pourront leur être offerts.

## Recherche médicale.

12863. — 16 juin 1970. — M. François Bénard expose à M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale que les chercheurs en biologie humaine sont actuellement pour la plupart des médecins bénéficiant d'une « bi-appartenance ». En effet, ils dépendent à la fois du département de la santé et du ministère de l'éducation nationale. Il lui demande: 1<sup>o</sup> s'il a été prévu que les

chercheurs suivant le cycle d'études et de recherches en biologie humaine institué dans les facultés de médecine par le décret n° 66-940 du 8 décembre 1966 bénéficieront également de cette « bi-appartenance » ; 2° si les conditions dans lesquelles ils effectueront leurs travaux d'études et de recherches dans les hôpitaux ont été définies ; 3° quelles possibilités de carrière leur seront offertes dans le domaine de la recherche ; 4° s'il est prévu que les titulaires du nouveau doctorat de biologie humaine pourront ouvrir un laboratoire d'analyses médicales.

*Médecine (enseignement).*

12864. — 16 juin 1970. — **M. François Bénard** rappelle à **M. le ministre de l'éducation nationale** que le décret n° 66-940 du 8 décembre 1966 porte création dans les facultés de médecine, d'un cycle d'études et de recherches en biologie humaine qui doit conduire normalement au doctorat dans cette spécialité. Il appelle son attention sur la situation de nombreux étudiants attendant depuis deux ans de commencer leur thèse de biologie humaine et lui demande à quelle date ces études pourront débiter et quelle organisation a été prévue à cet effet.

*R. A. T. P.*

12865. — 16 juin 1970. — **M. Toutain** expose à **M. le ministre des transports** que les chiens ne sont pas admis dans les véhicules de la Régie autonome des transports parisiens. Cette exclusion apparaît évidemment comme normale. Il lui demande cependant s'il ne pourrait intervenir auprès de la R. A. T. P. afin qu'une exception soit faite en ce qui concerne cette interdiction, exception permettant aux aveugles de se déplacer soit dans les autobus, soit dans le métro en se faisant accompagner de leurs chiens guides.

*Patente.*

12866. — 16 juin 1970. — **M. Maujoui du Gasset** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** qu'un magasin traditionnel de 100 mètres carrés paie, comme patente, environ 3.000 francs. Il serait donc normal qu'un supermarché ou « grande surface » de 10.000 mètres carrés paie environ 300.000 francs. Or certaines municipalités, en vue de favoriser l'implantation de grandes surfaces dans leurs villes, et de créer des emplois nouveaux, décident de dispenser de patente, durant cinq années, ces organismes. Il lui demande, d'une part, s'il peut lui indiquer combien de dégrèvements de patentes ont été ainsi accordés aux « grandes surfaces », respectivement pour les années 1967, 1968 et 1969, et, d'autre part, s'il ne considère pas ces dégrèvements comme illogiques : outre qu'ils privent les trésoreries municipales de ressources importantes (1.500.000 francs, dans l'exemple susvisé) le plus souvent, ces « grandes surfaces » ne créent aucun emploi nouveau du fait de la disparition du commerce existant, mais provoquent seulement un déplacement de main-d'œuvre.

*Assurances sociales (coordination des régimes).*

12867. — 16 juin 1970. — **M. Médecin** rappelle à **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** qu'en application de l'article 2 de la loi n° 66-509 du 12 juillet 1966 modifié par l'article 3 de la loi n° 70-14 du 6 janvier 1970, les personnes exerçant ou ayant exercé une activité non salariée qui, au 31 décembre 1968, bénéficiaient, en qualité de membres de la famille d'un assuré, des prestations en nature de l'assurance maladie d'un autre régime obligatoire d'assurance maladie, continuent à bénéficier de ces prestations aussi longtemps qu'elles remplissent les conditions requises pour l'octroi de celles-ci et ne doivent pas être affiliées au régime institué par la loi du 12 juillet 1966. Il lui signale que certaines directions régionales de la sécurité sociale interprètent ces dispositions dans un sens restrictif en refusant de reconnaître le droit au bénéfice des prestations en nature du régime général de sécurité sociale aux personnes, membres de la famille d'un assuré, et notamment au conjoint qui, au 31 décembre 1968, ne bénéficiaient pas « effectivement » des dites prestations du fait qu'elles n'étaient pas alors malades et n'avaient pas à demander le remboursement des frais médicaux ou pharmaceutiques. Il lui demande s'il peut confirmer que les dispositions de l'article 2 susvisé s'appliquent bien à toutes les personnes qui, au 31 décembre 1968, remplissaient les conditions exigées pour bénéficier des prestations en nature de l'assurance maladie du régime général ou d'un autre régime de salariés, à titre d'ayant droit d'assuré, même si, à cette date, les prestations n'étaient pas effectivement versées.

*Assurances sociales des non salariés non agricoles.*

12868. — 16 juin 1970. — **M. Longueue** attire l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** sur les problèmes soulevés par la fusion des caisses d'assurances maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles sur le plan des personnels. En effet, la fusion issue de la loi du 6 janvier 1970 crée pour une partie du personnel des caisses des situations particulièrement pénibles. Il lui demande quelles dispositions réglementaires il compte prendre pour assurer le reclassement du personnel dans les meilleures conditions, avec maintien des droits acquis et priorité d'embauche dans les nouvelles caisses constituées ou dans les organismes sociaux.

*Préfectures (personnels).*

12869. — 16 juin 1970. — **M. Phlibert** expose à **M. le Premier ministre (fonction publique et réformes administratives)** que le *Journal officiel* du 29 janvier 1970 a publié, pages 1099 à 1104, cinq décrets relatifs à la réforme des catégories C et D pour les fonctionnaires de l'Etat. Le *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> février 1970 a publié, pages 1259 à 1262, un arrêté fixant l'échelonnement indiciaire des grades et emplois des catégories C et D, toujours pour les fonctionnaires de l'Etat. La parution de ces décrets et de cet arrêté a permis à la commission nationale paritaire du personnel communal et au conseil supérieur de la fonction hospitalière d'entreprendre l'examen des textes qui permettront d'étendre cette réforme aux personnels communal et hospitalier. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour appliquer la réforme des catégories C et D au personnel départemental.

*Accidents du travail.*

12870. — 16 juin 1970. — **M. Védriens** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** sur la situation des familles des victimes d'accidents mortels du travail. L'accident mortel plonge la famille dans le désarroi et dans une situation morale et matérielle très difficile. En effet, souvent le salaire du défunt permettrait de vivre au jour le jour et, du fait de l'accident, la famille se trouve démunie de toutes ressources. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les ayants droit puissent bénéficier indépendamment des indemnités prévues par l'article 454 du code de la sécurité sociale, d'un secours d'urgence, comme le prévoit le décret n° 59-1192 du 13 octobre 1959, portant création d'un fonds de prévoyance militaire pour secours d'urgence en faveur des ayants droit des militaires décédés en service commandé.

*Accidents du travail.*

12871. — 16 juin 1970. — **M. Védriens** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale** sur la situation des conjoints de grands mutilés du travail atteints d'une incapacité totale leur donnant droit à l'aide d'une tierce personne. En effet, cette aide est en général apportée par le conjoint qui, tenu par cette obligation, ne peut exercer aucune activité salariée par ailleurs. Lorsque survient le décès du mari, le conjoint se trouve brutalement privé de toute ressource, puisque rente et allocation pour tierce personne cessent d'être dues au jour du décès. Il est également privé de toute pension de réversion du chef du mari décédé parce que l'accident du travail a empêché le mari d'exercer une profession et, par conséquent, de cotiser à une caisse de retraites ; sans droit à une pension de vieillesse, puisque les soins assidus à apporter au conjoint ont empêché toute activité salariée. Pour mettre fin à une situation aussi pénible qu'injuste, il lui demande s'il n'entend pas prendre des dispositions pour qu'il soit attribué au conjoint survivant d'un grand mutilé à 100 p. 100, bénéficiaire de l'allocation pour tierce personne, que le décès soit dû à l'accident hors du délai de réversion, ou qu'il soit dû à une cause autre, une rente de conjoint survivant, calculée sur le salaire minimum des rentes accidents du travail et dans les conditions de l'article 454 du code de la sécurité sociale.

*Etablissements scolaires.*

12872. — 16 juin 1970. — **M. Odru** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'en vertu d'une récente circulaire de **M. le recteur de l'académie de Paris**, les collèges d'enseignement secondaire qui, jusqu'à maintenant, disposaient d'un poste de surveillant externe pour quatre classes ne disposeront, à la rentrée prochaine, que d'un poste pour cinq classes (à titre de référence le premier

cycle des lycées disposera d'un poste pour trois classes). Il est absolument évident que la nouvelle réglementation aggravera les difficultés de fonctionnement des C. E. S. où existent déjà de nombreux problèmes. Le personnel de direction risque d'être mis dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour aligner, en matière de surveillants d'externat, les C. E. S. sur les lycées ou, au minimum, pour maintenir le statu quo.

#### Baux de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

12873. — 16 juin 1970. — M. Berthelot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement et du logement sur le fait que la ville de Luxeuil-les-Bains est soumise aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, modifiant et codifiant la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation; confirmation en a d'ailleurs été donnée par le préfet de la Haute-Saône. Cependant, lors de certains différends, les propriétaires se fondent sur une décision du juge d'instance qui s'est prononcé dans le sens d'une non-applicabilité de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 à la ville de Luxeuil-les-Bains, pour ne pas appliquer la législation en vigueur. Dans ces conditions, il lui demande les dispositions qu'il envisage de prendre pour que la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948 soit effectivement appliquée à Luxeuil-les-Bains.

#### Guadeloupe (département de la).

12874. — 16 juin 1970. — M. Lacave attire de façon pressante l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer sur les conséquences dangereuses pour la population de Capesterre (Guadeloupe) de la fermeture d'abord, de la vente ensuite de l'usine Marquisat et des terres attenantes appartenant à la Compagnie française de sucreries. La fermeture de l'usine — contre laquelle la municipalité de Capesterre a toujours lutté — a entraîné le licenciement de 150 personnes environ, jetant ainsi de nombreuses familles dans la misère. La Compagnie française de sucrerie a vendu à de riches particuliers plus de 2.000 hectares de terre constituant le domaine de l'usine Marquisat. Toutes ces transactions qui mettent en cause l'avenir de la ville de Capesterre ont été effectuées sans tenir compte des intérêts de la population et sans consultation des élus locaux. La municipalité de Capesterre demande que les bâtiments et les terres soient utilisés au service des Capesterriens pour l'implantation de nouvelles industries, la remise des terres aux petits planteurs, le développement du tourisme populaire, l'aménagement de zones de logements, etc. Elle demande également la constitution de réserves foncières indispensables à l'urbanisation de la commune et la mise en exploitation de toutes les terres laissées à l'abandon par les gros propriétaires. Ainsi pourraient, dans l'immédiat, être apportées un certain nombre de solutions aux problèmes de l'emploi, de l'urbanisme ainsi qu'à diverses revendications de la jeunesse. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures d'urgence il compte prendre pour que les domaines de l'usine Marquisat servent non à l'enrichissement continu des gens déjà nantis mais l'intérêt de l'ensemble de la collectivité capesterrienne.

#### Prisons.

12875. — M. Césaire signale à l'attention de M. le ministre de la justice les graves inconvénients que comporte le projet de ses services de reconstruire la prison de Fort-de-France (Martinique) en son emplacement actuel, dans un tissu urbain particulièrement étriqué et sclérosé. Il lui rappelle que c'est le ministère de la justice, lui-même, qui, dès 1960, a, *proprio motu*, posé le problème du déplacement de l'actuelle prison et proposé son évacuation hors de l'enceinte urbaine, à charge pour la ville de Fort-de-France d'offrir à l'administration un terrain de plusieurs hectares convenant à une installation pénitentiaire moderne. Se conformant à cette recommandation, la ville de Fort-de-France a acheté et offert un terrain répondant à ces vœux, terrain pour lequel le ministère de la justice avait préalablement donné son agrément. Le problème du déplacement de l'actuelle prison a été de nouveau examiné lors de la procédure engagée en 1965 pour l'établissement du plan d'urbanisme directeur de la ville de Fort-de-France, et que le ministre de la justice, consulté à cette occasion a réitéré son accord tant verbalement que par écrit et même marqué son impatience d'une prompt réalisation. Enfin, ce point de vue a été ratifié et sanctionné de la manière la plus officielle par le plan d'urbanisme approuvé le 9 décembre 1965 par le ministre de l'équipement. C'est pourquoi il lui demande: 1<sup>o</sup> s'il lui paraît raisonnable de remettre en cause une décision à l'origine de laquelle se trouve précisément le ministère

de la justice; 2<sup>o</sup> s'il est normal que ses services rompent le quasi contrat passé par eux avec la ville de Fort-de-France; 3<sup>o</sup> s'il ne pense pas que l'Etat devrait donner le bon exemple en acceptant de se conformer à un plan d'urbanisme arrêté en définitive par l'Etat lui-même.

#### Police.

12876. — 16 juin 1970. — M. Defferre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation administrative des contractuels de l'ancienne sûreté nationale en Algérie. Le décret du 27 octobre 1956 a permis le recrutement d'agents contractuels sur titres sans indiquer d'une manière précise les possibilités de titularisation. En juin 1957, la police d'Algérie était intégrée à la sûreté nationale, donc dans un corps de fonctionnaires de l'Etat. Le décret n<sup>o</sup> 59-1213 du 27 octobre 1959 a donné aux contractuels de l'ancienne sûreté nationale en Algérie un droit définitif à la titularisation par application d'un droit d'option. Or ces personnels que les circonstances politiques ont particulièrement défavorisés n'ont pas eu la possibilité d'en bénéficier. Il lui demande s'il n'estime pas devoir réunir la commission mixte paritaire compétente pour prononcer les titularisations auxquelles les contractuels de l'ancienne sûreté nationale en Algérie ont un droit légitime.

#### Femmes.

12877. — 16 juin 1970. — M. Defferre attire l'attention de M. le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale sur les revendications émises par l'assemblée générale de l'Union des femmes seules, qui exprime le souhait: 1<sup>o</sup> qu'une allocation, dite « allocation orphelin », soit perçue par les veuves ayant des enfants à charge, cette allocation étant servie en plus des prestations légales actuellement perçues par l'ensemble des familles et attribuées dès le premier enfant; 2<sup>o</sup> que des mesures soient prises pour que les pensions alimentaires aux épouses séparées ou divorcées ainsi que celles attribuées à leurs enfants, soient payées au percepteur sur compte spécial par celui des parents condamné à l'obligation alimentaire et reversées aux bénéficiaires; 3<sup>o</sup> que dans le cas où la femme veuve a repris une activité salariée à la mort de son mari, les avantages acquis par ce dernier au moment de son décès soient pris en compte pour le calcul de ses droits personnels à la retraite; 4<sup>o</sup> que la veuve d'un accidenté du travail du secteur privé, ayant perçu une pension de reversion pour elle et pour ses enfants et, l'ayant perdue si elle s'est remariée, puisse au cas où ce second mariage se trouve rompu par un second veuvage ou un divorce, en recouvrer la jouissance; 5<sup>o</sup> que les femmes divorcées à leur profit de ressortissantes des caisses de cadres puissent bénéficier de la pension de reversion de leur ex-époux au prorata des années de vie commune; 6<sup>o</sup> que le minimum très insuffisant des avantages de vieillesse soit porté à 75 p. 100 du montant du S.M.I.C. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour satisfaire ces revendications qui émanent d'une catégorie particulièrement défavorisée de la population.

#### Pensions de retraite (I. R. P. P.).

12878. — 16 juin 1970. — M. Voilquin expose à M. le ministre de l'économie et des finances que les retraités des services publics ou du secteur privé ne bénéficiant plus de l'abattement forfaitaire de 10 p. 100 pour revenus professionnels, paient proportionnellement à leurs ressources davantage d'impôts sur le revenu que lorsqu'ils étaient en période d'activité. Il lui demande s'il n'estime pas qu'en raison des difficultés particulières et des dépenses supplémentaires — notamment dans le domaine de la santé — qui frappent les personnes du troisième âge dont par ailleurs les possibilités financières sont très sensiblement réduites par rapport aux traitements et émoluments qu'elles percevaient en période d'activité, des dispositions devraient être prises pour que ces contribuables puissent, sur le montant des sommes dues par eux au titre de l'I. R. P. P., bénéficier d'un abattement de 10 p. 100 pour soins médicaux.

#### Rectificatifs.

I. — Au compte rendu intégral de la séance du 22 mai 1970. (Journal officiel, débats Assemblée nationale, du 23 mai 1970.)

#### RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Page 1912, 1<sup>re</sup> colonne, 24<sup>e</sup> ligne de la réponse de M. le ministre de l'équipement et du logement à la question n<sup>o</sup> 11285 de M. Fabre, au lieu de: « ...l'assouplissement consenti... », lire: « ...l'assouplissement consiste... ».

II. — *Au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance du 28 mai 1970.*  
(*Journal officiel, débats Assemblée nationale du 29 mai 1970.*)

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Page 2119, 2<sup>e</sup> colonne, 8<sup>e</sup> ligne de la réponse de M. le ministre de l'équipement et du logement à la question n° 11541 de M. Boscher, au lieu de: « ...l'alignement est désormais réalisé à nouveau... », lire: « ...l'alignement est désormais réalisé à ce niveau ».

III. — *Au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance du 26 mai 1970.*  
(*Journal officiel, débats Assemblée nationale, du 27 mai 1970.*)

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

1<sup>o</sup> Page 1972, 1<sup>re</sup> colonne, 3<sup>e</sup> ligne de la réponse de M. le ministre de l'équipement et du logement à la question n° 10905 de M. Griotteray, au lieu de: « ...une emprise au sol de 23 mètres... », lire: « ...une emprise au sol de 23 mètres sur 23 mètres... ».

2<sup>o</sup> Page 1972, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> colonne, 5<sup>e</sup> ligne de la réponse de M. le ministre de l'équipement et du logement à la question n° 10935 de M. Marle, au lieu de: « ...après que les avis ci-après ont été recueillis... », lire: « ...après que les avis ci-après aient été recueillis... ».

IV. — *Au compte rendu intégral de la séance du 5 juin 1970.*  
(*Journal officiel, Débats Assemblée nationale, du 6 juin 1970.*)

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

1<sup>o</sup> Réponse de M. le ministre des postes et télécommunications à la question écrite n° 11940 de M. Andrieux, page 2326: a) 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes, au lieu de: « Le problème des techniciens du cadre B est bien connu de l'administration des P.T.T. qui en poursuit

l'examen avec les organisations syndicales », lire: « Le problème des techniciens du cadre B est bien connu de l'administration des P.T.T. qui en poursuit l'examen de concert avec les organisations syndicales »; b) 16<sup>e</sup> ligne, au lieu de: « ...du fait de la modification importante qui en résultera... », lire: « ...du fait de la modification importante des relativités qui en résultera... ».

2<sup>o</sup> Réponse de M. le ministre des postes et télécommunications à la question écrite n° 11970 de M. Durieux, page 2326: a) 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes, au lieu de: « Le problème des techniciens du cadre B est bien connu de l'administration des P.T.T. qui en poursuit l'examen avec les organisations syndicales », lire: « Le problème des techniciens du cadre B est bien connu de l'administration des P.T.T. qui en poursuit l'examen de concert avec les organisations syndicales »; b) 16<sup>e</sup> ligne, au lieu de: « ...du fait de la modification importante qui en résultera... », lire: « ...du fait de la modification importante des relativités qui en résultera... ».

V. — *Au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance du 4 juin 1970.*  
(*Journal officiel, Débats Assemblée nationale, du 5 juin 1970.*)

QUESTIONS ÉCRITES

Page 2265, 1<sup>re</sup> colonne, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> lignes de la question n° 12606 de M. Virgile Barel à M. le Premier ministre, au lieu de: « ...Marx Barel... », lire: « ...Max Barel... ».

VI. — *Au compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance du 11 juin 1970.*  
(*Journal officiel, Débats Assemblée nationale du 12 juin 1970.*)

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

Page 2524, 2<sup>e</sup> colonne, 1<sup>re</sup> ligne de la question de M. Jacques Barrot à M. le Premier ministre (jeunesse, sports et loisirs), au lieu de: « 9916... », lire: « 9926... ».

Ce numéro comporte le compte rendu intégral des trois séances  
du mardi 16 juin 1970.

1<sup>re</sup> séance : page 2675. — 2<sup>e</sup> séance : page 2691. — 3<sup>e</sup> séance : page 2713.